



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 14 juin 2017 – n°056/H30

## BUREAU



Réunion du 14 juin 2017

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 14 juin 2017 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

I.	PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRAVAIL DISSIMULE.....	4
II.	ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL.....	12
III.	TERRITORIALISATION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE.....	16
IV.	ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC.....	19
V.	ACTUALITÉS DU CNIS.....	16, 24
VI.	CONCLUSION.....	26

## Liste des participants

### Membres du Bureau

BAHUCHET	Marc-Alain	Banque de France
BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BERTHOLON	Raphaëlle	Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France
BIACABE	Jean-Luc	Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) – France Stratégie
LENLART	Fabrice	Ecole normale supérieure de Paris Saclay – Président du Cnis
DURAN	Patrice	Confédération générale des travailleurs chrétiens (CFTC)s
POUZIN	Gilles	Confédération générale du travail (CGT)
PROKOVAS	Nicolas	Force Ouvrière (CGT-FO)
ROBIN	Benoît	Directeur général de l'Insee
TAVERNIER	Jean-Luc	

### Membres du Bureau excusés

BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
DUCHATEAU	Patrick	Mouvement des entreprises de France – Fédération française du bâtiment
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
MARCEL	Tahiry	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat
PASSET	Olivier	Groupe Xerfi
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet

### Intervenants

GUBIAN	Alain	Agence nationale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)
MAHIEU	Ronan	Insee – Département des comptes nationaux Ecole d'économie de Paris – Président de la commission « Services publics et services aux publics »
GEOFFARD	Pierre-Yves	Insee – Diffusion et action régionale
BRIERE	Luc	

### Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
BELLER	Catherine	Secrétariat général du Cnis
CASES	Chantal	Insee
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – DMCSI
LAGARDE	Sylvie	Insee – DMCSI
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	SDES – Ministère de la Transition écologique et solidaire
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Cnis Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
PROST	Corinne	

*La séance est ouverte à 10 heures 10, sous la présidence de Patrice Duran.*

**Le Président, Patrice DURAN**, souhaite la bienvenue aux membres du bureau. Il annonce la démission, à la présidence de la Commission Environnement, de Michèle Pappalardo, appelée comme directrice de cabinet de Nicolas Hulot. Le Cnis va procéder rapidement à la nomination de son remplaçant. Le Président propose également de revoir à l'avenir la formule du bureau sur une journée, d'autant que les présidents des commissions ne sont pas tous présents.

## **.I PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRAVAIL DISSIMULE**

**Alain GUBIAN, Président du groupe de travail sur le travail dissimulé, représentant l'Acoss**, propose de revenir brièvement sur le rapport établi par le groupe de travail du Cnis. Ce groupe, né à l'été 2015, a démarré ses travaux dès l'automne 2015 et les a poursuivis jusqu'en mars-avril 2017. Le mandat était vaste. Il s'agissait de préciser le contour du travail dissimulé, travailler sur les définitions et l'amélioration de la mesure, identifier le sujet de l'impact sur les finances publiques, examiner les questions du contrôle et les méthodes d'évaluation existantes, effectuer des zooms sur certains secteurs et formuler des recommandations. Le groupe de travail se trouvait alors dans un contexte particulier, puisqu'en septembre 2014, la Cour des comptes avait demandé à l'Acoss de reproduire une estimation effectuée selon une méthodologie arrêtée par le CPO en 2017. L'Acoss avait produit les chiffres correspondants, mais ceux-ci lui paraissaient très biaisés, puisqu'ils faisaient apparaître de l'ordre de 20 millions d'euros de cotisations sociales perdues au titre du travail dissimulé. L'Acoss avait alors inséré une réponse dans le rapport sur la loi de financement 2014 pour donner son sentiment sur le sujet. Cette référence a été largement commentée.

Dans le même temps, de nombreuses publications sont parues sur les chiffres du contrôle qui augmentent très fortement. Cette croissance provenait d'un meilleur ciblage, mais elle laissait penser que la fraude augmentait. Cette situation a motivé l'engagement d'une réflexion autour des services concernés et des statisticiens. C'est dans cet esprit que le groupe de travail s'est constitué. La présidence de ce groupe lui a été proposée, avec deux rapporteurs, Ronan Mahieu pour l'Insee et Cyrille Hagneré de l'Acoss, qui avait déjà travaillé sur les méthodes d'évaluation par les contrôles. Ce groupe s'est constitué autour d'un noyau de volontaires, mais l'absence de certains acteurs a pu être regrettée. Il avait vocation à travailler sur les finances publiques dans la double dimension, le bureau du Cnis lui-même affichant une volonté de voir le groupe aborder la question des prestations. Or sur ce sujet, la contribution principale est venue de la CNAF. Le fonds CMU n'est intervenu que tardivement et Pôle emploi n'a participé qu'à une audition, ce qui n'a pas permis d'aller plus loin. Le groupe s'est réuni près d'une fois par mois durant toute la période. Ses membres ont beaucoup travaillé. Leurs travaux ont été enrichis par quelques auditions de l'IGAS, qui avait rédigé un rapport sur l'économie collaborative, de Pôle emploi et du Haut conseil des finances publiques. Le groupe a également étudié les travaux de l'OCDE.

Ce rapport dresse un point de situation à date. Le groupe de travail n'a pas souhaité procéder à une évaluation, car certains sujets étaient bien avancés, mais d'autres l'étaient beaucoup moins. Il s'est plutôt attaché à lancer des pistes d'analyse. Plutôt qu'une estimation, il a préféré consolider les éléments de méthode. Les recommandations se révèlent nombreuses, mais, dans beaucoup de cas, elles ne concernent pas la statistique publique au sens strict. Elles touchent surtout des organismes qui travaillent sur les données au-delà du champ de la statistique publique. Le rapport s'avère assez volumineux ; il comporte une synthèse d'une centaine de pages et de nombreuses annexes qui permettent à ceux qui s'intéressent à ce sujet de balayer l'ensemble du champ. Certaines annexes ont été écrites par les membres du groupe, notamment les partenaires sociaux qui ont pu ainsi défendre leur point de vue. Le groupe de travail a écarté du mandat le sujet des conditions de travail, estimant qu'il ne pourrait pas le traiter, même s'il méritait de l'être. Une recommandation a néanmoins été émise sur le sujet.

Le rapport est rédigé selon le plan suivant. Une première partie est consacrée aux définitions juridiques et économiques, aux institutions concernées et aux données mobilisables. La deuxième partie balaie l'ensemble des méthodes historiques utilisées pendant trente ou quarante ans sur le sujet. La troisième partie porte sur les travaux récents menés de part et d'autre en France, notamment par la Cour des comptes, l'Acoss, la CCMSA ou la DGFIP. Cette partie a permis de formuler un certain nombre de recommandations. La quatrième et dernière partie identifie les sujets qui restent peu ou mal traités, mais qui devraient l'être davantage, à savoir l'emploi à domicile, le travail non salarié, l'économie collaborative et le travail détaché.

## Les définitions

S'agissant des définitions, le travail dissimulé couvre, sur le plan juridique, un champ assez strict. Il se caractérise par la dissimulation intentionnelle d'une activité économique ou d'un emploi salarié, que cette dissimulation soit totale ou partielle. Pour l'évaluation, en revanche, le champ couvert se révèle souvent plus large. Il englobe en effet la fraude, qui se caractérise par l'intentionnalité, mais n'est pas forcément liée à une dissimulation d'activité. Il recouvre également le concept de manque à gagner qui correspond à des situations d'écart à la norme qu'elles résultent ou non d'un choix volontaire, les entreprises pouvant commettre des erreurs, parfois en leur défaveur. Il peut également être élargi au concept de comptabilité nationale sur l'économie non observée, qui couvre toutes les activités qui ne peuvent pas être mesurées, soit parce qu'elles échappent volontairement ou non à la mesure, soit parce que les outils statistiques ne permettent pas de les mesurer.

Le groupe a consacré quelques séances à l'appréhension du travail détaché. Cette notion, très largement évoquée dans le débat public, soulève de forts enjeux, mais les outils de mesure ne permettent pas de l'apprécier pleinement et elle fait l'objet de peu de travaux pour l'instant. Le groupe a formulé des recommandations sur le sujet. Il a noté que la Dares disposait désormais d'un accès à différentes sources qui n'avaient jamais été rapprochées et estimé que ceci devrait permettre d'avancer dans la connaissance du phénomène. Aujourd'hui, les sources restent disséminées et le sujet se révèle compliqué, car il renvoie à des questions de droit social et de droit du travail.

## Les méthodes

**Ronan MAHIEU, rapporteur du groupe de travail sur le travail dissimulé, représentant l'Insee**, précise que l'on distingue historiquement deux types de méthodes pour évaluer la fraude ou le travail dissimulé : les méthodes indirectes ou macroéconomiques et les méthodes directes ou microéconomiques.

Les méthodes indirectes ou macroéconomiques sont les premières à avoir vu le jour. Elles consistent, par le rapprochement d'agrégats macroéconomiques et l'analyse de leurs divergences en niveau, à inférer des estimations du travail dissimulé pour des raisons de nature fiscale, sociale ou autre. Parmi ces méthodes figurent les approches comptables développées par les comptes nationaux. Ainsi, le fait que l'« approche demande » soit spontanément plus élevée en niveau que l'« approche revenus », fondée sur les revenus déclarés par les entreprises, peut constituer un indice d'une sous-déclaration ou d'une sous-estimation de l'activité dans les sources comptables. Certaines approches reposent aussi sur des inputs physiques ou monétaires. Il s'agit alors de rapprocher l'activité déclarée de la masse monétaire en circulation ou de la consommation d'électricité, en faisant l'hypothèse qu'il existerait une proportionnalité entre la consommation d'électricité et l'activité globale. Les méthodes indirectes recouvrent aussi des approches économétriques plus élaborées, comme les approches MIMIC (« *Multiple Indicators Multiple Causes* »), qui reposent toutefois sur de nombreuses hypothèses difficilement vérifiables.

Les méthodes directes ou microéconomiques se sont développées plus tardivement, car elles supposent l'accès à des données individuelles, notamment de contrôle fiscal ou social. Les approches dites d'audit utilisent les résultats de contrôles effectués par les services sociaux ou fiscaux pour essayer d'inférer une estimation globale à partir des résultats de contrôles réalisés sur une sélection d'entreprises ou d'acteurs. Ces approches comprennent des méthodes de post-stratification à partir des résultats de contrôles ciblés. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'estimation demandée à l'Acoss par la Cour des comptes. Des taux de fraude sont obtenus à partir des entreprises contrôlées et on infère de ces taux de fraude sectoriels une estimation globale. La limite de ces approches tient au fait que, pour des raisons d'efficacité, ces contrôles sont ciblés sur les entreprises les plus susceptibles de frauder, ce qui engendre un biais de surestimation difficile à apprécier.

Des estimations économétriques à partir des résultats des contrôles ciblés tentent de lutter contre ce biais de sélection en essayant de modéliser la manière dont les services en charge du contrôle choisissent de contrôler une entreprise plutôt qu'une autre. Néanmoins, l'approche de redressement n'est pas parfaite, car les fichiers ne contiennent pas toutes les variables susceptibles d'expliquer le contrôle. Les services peuvent en effet contrôler une entreprise, en particulier après la dénonciation d'un concurrent, et les fichiers ne comportent pas cette information. Ces estimations économétriques permettent donc de redresser seulement une partie du biais de surestimation. Des démarches de contrôle aléatoire, non soumises à un biais de sélection, ont été développées plus récemment par l'Acoss. Ces démarches permettent d'améliorer l'approche statistique du phénomène.

Les enquêtes statistiques restaient assez peu développées en France jusqu'à présent. Menées auprès des ménages, elles visent à identifier des comportements de fraude. Ces approches ont d'abord émergé à l'étranger, notamment au Canada. Enfin, les méthodes directes comprennent aussi des estimations d'écart de TVA réalisées au sein des services de comptabilité nationale. Elles mesurent les écarts entre les recettes de TVA et ce qui devrait être collecté compte tenu des estimations de consommation finale.

Globalement, les méthodes indirectes présentent l'avantage d'utiliser des données macroéconomiques disponibles dans tous les pays. Cependant, la comparaison des taux de dissimulation en pourcentage du PIB d'un pays à l'autre fait apparaître des écarts très importants, avec une activité dissimulée qui peut varier du simple au triple, voire davantage. Ces résultats sèment le doute sur la fiabilité des estimations en niveau, notamment avec la méthode MIMIC qui permet seulement d'obtenir des écarts relatifs. Le groupe de travail a donc considéré que ces méthodes, compte tenu de la disponibilité actuelle des données individuelles, ne constituaient pas les méthodes les plus porteuses de progrès.

### **Les travaux menés en France**

Les travaux menés en France privilégient plutôt les méthodes directes. Ces méthodes dites directes ou microéconomiques dépendent fortement de l'infrastructure statistique et des données de contrôle disponibles. De ce fait, elles ne sont pas nécessairement transposables dans tous les pays. Les estimations du CPO et de la Cour des comptes sont réalisées par post-stratification sur des contrôles ciblés des Urssaf ou des services fiscaux. Plus récemment, l'Acosse a développé des contrôles aléatoires sur les cotisations et les contributions sociales du régime général. Dans le monde agricole, la CCMSA utilise des méthodes de post-stratification assez analogues à celles employées par le CPO. Sur la dimension fiscale, la Direction générale des finances publiques a conduit des travaux de post-stratification et, plus récemment, des études économétriques avec modélisation du processus de sélection sur le champ de la TVA, mais elle a peu communiqué sur les résultats de ces contrôles pour l'instant. Sous l'angle des prestations, la CNAF a procédé depuis quelques années à des contrôles aléatoires pour évaluer la fraude aux prestations familiales : il faut toutefois garder à l'esprit que la fraude aux revenus ne constitue qu'une modalité de cette fraude. Enfin, les travaux de l'Insee reposent sur l'exploitation des résultats des contrôles fiscaux par post-stratification et modélisation du processus de sélection. Des travaux ont également été initiés, mais sans résultats quantitatifs à montrer, par Pôle emploi pour les allocations chômage et le Fonds CMU et la CNAMTS pour la CMU-C.

Les enquêtes menées directement auprès des ménages se sont développées plus récemment. La Commission européenne a développé une enquête Eurobaromètre qui a connu deux vagues, en 2007 et 2013. Cette méthode présente cependant des limites, car son échantillon couvre seulement 1 000 ménages. Ces enquêtes se révèlent intéressantes, mais elles soulèvent une problématique de révélation de l'information. Il n'est pas garanti, en effet, que les ménages déclarent spontanément qu'ils fraudent. Une enquête expérimentale a été élaborée par la Délégation nationale de lutte contre la fraude (DNLF) et la Direction générale des entreprises. Elle a été réalisée par le Crédoc en juin 2015 auprès de 2 004 personnes de 18 ans et plus sélectionnées par la méthode des quotas. Cette enquête a fourni des résultats globalement cohérents avec ceux de l'Eurobaromètre. Après une première publication, un contrat de recherche a été conclu avec un laboratoire du CNRS pour approfondir l'analyse de ces résultats.

La difficulté de ces différents travaux tient au fait que les estimations ne portent jamais sur le même champ. Pour assurer une certaine comparabilité entre les résultats, le groupe de travail a élaboré un tableau en raisonnant par pourcentages pour neutraliser les problèmes de différence de champ et en fournissant plusieurs estimations selon que l'on s'intéresse seulement à la fraude des entités déclarées ou que l'on intègre la fraude de toutes les entités productives, même si elles sont purement clandestines.

Les contrôles aléatoires de l'Acosse donnent entre 1,5 et 1,9 % de dissimulation entendue comme le rapport entre les cotisations éludées du fait du travail dissimulé et le total des cotisations dues. La CCMSA, les estimations par post-stratification affichent un niveau compris entre 1,4 et 2,6 % de manque à gagner sur le total des cotisations versées. Pour la comptabilité nationale, l'Insee fournit des estimations réalisées par extrapolation et modélisation du processus de sélection sur les résultats des contrôles fiscaux pour le champ des entreprises déclarées. Le champ de ces estimations présente une certaine comparabilité avec celles de l'Acosse. La part de la valeur ajoutée dissimulée par les entreprises ayant une existence légale assimilable à du travail dissimulé rapportée à la masse salariale versée par les entreprises non financières et financières, y compris les entrepreneurs individuels s'établit entre 2 et 2,7 %. Ces résultats ne sont pas très éloignés de ceux de l'Acosse, la borne haute des chiffres de l'Acosse étant compatible avec la borne basse des chiffres de la comptabilité nationale.

Il n'est pas possible de conclure qu'une estimation est meilleure que l'autre, car chacune d'elles présente des faiblesses. Pour l'Acos, par exemple, la dissimulation partielle est moins bien couverte que la dissimulation totale. La comptabilité nationale présente quant à elle un biais de surestimation, que la modélisation du processus de contrôle fiscal ne permet pas de réduire complètement, et d'autres imperfections. En outre, le ratio Acos est estimé en rapportant les cotisations éludées aux cotisations dues alors que la comptabilité nationale raisonne en rapportant la masse salariale dissimulée à la masse salariale versée. Ces estimations sont comparables sous réserve que les taux de cotisation sont uniformes sur la distribution des salaires. Or, les bas salaires font l'objet d'allègements significatifs. En faisant l'hypothèse que la dissimulation est plus importante sur le bas de la distribution des salaires, les chiffres de l'Acos peuvent présenter un biais de sous-estimation. À l'inverse, si l'on considère que la dissimulation est plus forte sur les tranches les plus élevées de salaire, ces chiffres surestimeraient plutôt le phénomène.

La comptabilité nationale réalise également des redressements pour l'ensemble de l'activité dissimulée, y compris pour des activités de nature totalement clandestine. Ces estimations fondées sur des dires d'experts restent néanmoins très fragiles. La part de la valeur ajoutée dissimulée totale assimilable à une rémunération de travail dissimulé rapportée à la masse salariale totale reçue par les ménages s'établit entre 3,2 et 3,7 %.

Enfin, l'enquête DNL-DGE pour l'année 2015 fait apparaître une proportion de personnes qui déclarent avoir fraudé au cours d'une période relativement récente de 3,9 %. Cette enquête couvre une population de personnes âgées de 18 ans et plus, y compris des personnes qui n'ont pas d'activité. La proportion de personnes déclarant avoir fraudé rapportée aux personnes en emploi au sens de la comptabilité nationale s'élève à 7,1 %. Néanmoins, ce chiffre peut difficilement être comparé à la fourchette de 3,2 à 3,7 % obtenue par la comptabilité nationale, car tout dépend de la rémunération horaire moyenne correspondant au salaire dissimulé et surtout du nombre d'heures dissimulées. Sur le premier plan, les personnes interrogées déclarent qu'elles sont rémunérées de l'ordre de 10 euros de l'heure lorsqu'elles réalisent un travail dissimulé, mais l'enquête reste très imprécise sur les heures effectuées par ces personnes. En prenant l'hypothèse que les personnes qui déclarent n'avoir qu'une activité dissimulée l'exercent sur la base d'un temps complet de 1 600 heures par an et que les personnes qui réalisent à la fois des heures déclarées et des heures non déclarées ont effectué un quart de leur temps en travail dissimulé (400 heures par an), la masse salariale dissimulée représente 2,3 % de la masse salariale totale reçue par les ménages, un chiffre plutôt inférieur aux estimations issues de la comptabilité nationale.

Outre le fait que l'enquête ne couvre que 2 000 ménages, se pose la question de la possibilité de faire révéler l'intégralité de la fraude à travers une enquête. En outre, à côté des 3,9 % des personnes qui reconnaissent avoir fraudé, le même pourcentage de personnes a refusé spécifiquement de répondre à cette question. Il est très plausible que la proportion de fraudeurs parmi les personnes ayant refusé de répondre à cette question soit plus élevée que parmi l'ensemble des répondants. Malgré toutes les incertitudes, les chiffres n'apparaissent donc pas totalement contradictoires. Néanmoins, ces travaux ne permettent pas de fournir un seul chiffre décrivant clairement l'ampleur du travail dissimulé.

Les simulations de la CNAF, sur la base d'hypothèses conventionnelles quant au volume global d'activité dissimulée, et en fonction de la plus ou moins grande concentration du phénomène de dissimulation sur le bas de la distribution des salaires, font apparaître un montant de prestations versées à tort du fait de la dissimulation compris entre 4% et 11% du montant de revenus d'activité dissimulés. Ces résultats présentent toutefois une grande sensibilité aux hypothèses prises sur la concentration du phénomène dans le bas de la distribution du revenu.

### **Les recommandations du groupe de travail**

**Alain GUBIAN** indique que le groupe de travail a formulé 41 recommandations classées en quatre grandes thématiques : le suivi statistique et la valorisation, la méthodologie statistique, la mise en œuvre des méthodes et les systèmes d'information.

En matière de suivi statistique et de valorisation, le groupe a mobilisé une grande énergie pour essayer de réunir l'information, avant de constater qu'il s'avérait impossible de parvenir à une estimation. La première recommandation invite donc tous les acteurs à poursuivre leurs travaux en rassemblant leurs forces. Pour ce faire, le groupe de travail proposerait de créer une fonction d'observatoire, un lieu où les acteurs se réuniraient au moins une fois l'an pour partager leurs travaux, leurs estimations. Ceci leur permettrait de mettre à jour leurs estimations et d'intégrer des recommandations pour couvrir des champs nouveaux ou améliorer leurs méthodes. Au lieu d'être rattachée à un ministère en particulier, cette fonction pourrait être

placée auprès du Premier ministre. Le groupe a échangé avec le président et le vice-président du Haut conseil du financement de la protection sociale qui ont semblé intéressés par cette démarche dès lors qu'elle se révélait peu coûteuse. Le Haut conseil dresse un rapport par an. Un chapitre de celui-ci pourrait être consacré à la mise à jour des informations disponibles sur le sujet. Un organisme pourrait venir en appui du groupe de travail et fournir des ressources.

Cette première recommandation ne doit pas faire oublier les suivantes. Le groupe de travail recommande en effet à tous les organismes qui travaillent sur le sujet de publier leurs travaux, à l'instar de la CNAF, *a minima* selon la même méthode que l'année précédente et au mieux en intégrant les nouvelles idées et recommandations. Le groupe de travail insiste également sur la nécessité de faire de la pédagogie sur le thème. La connaissance sur la dispersion du phénomène doit aussi être améliorée, car celle-ci présente de grandes incidences sur les prestations. Le groupe recommande par ailleurs le développement des travaux de recherche. Il n'existe guère qu'une thèse réalisée en 2002 par Nadia Joubert sur le travail dissimulé au Québec. Cette thèse a eu un impact sur les travaux suivants, puisque Nadia Joubert a piloté l'enquête menée par la DNLF et travaillé à l'Acoss sur les contrôles aléatoires. Le groupe a formulé aussi une recommandation sur les conditions de travail dont la connaissance pourrait être améliorée par le biais d'enquêtes. Il ressort cependant des échanges avec l'Insee et la Dares qu'il s'avère difficile d'introduire des sujets de ce type dans des enquêtes de la statistique publique. La méthode d'enquêtes *ad hoc* portées par des organismes extérieurs à la statistique publique, comme l'a fait la DNLF avec le Crédoc, paraît donc la plus pertinente, au moins dans un premier temps.

Sur le champ des travailleurs indépendants, le groupe souligne la nécessité de développer les travaux sur les situations de requalification en travail salarié, qui restent assez peu nombreux à ce stade. Sur le travail détaché, la carte BTP vient d'être mise en place et la Fédération du bâtiment souhaite qu'un suivi statistique s'instaure sur les données qui en sont issues.

En matière de méthodologie statistique, le groupe ne recommande pas aux acteurs d'utiliser des méthodes macroéconomiques, mais estime qu'il convient d'investir les données issues de contrôles et d'enquêtes en corrigeant les biais. Sur les prestations, un sujet se révèle plutôt inquiétant. Aujourd'hui, lorsqu'une personne part au chômage avec une attestation de son employeur, aucun service ne vérifie que l'entreprise a bien payé ses cotisations. Le groupe recommande donc qu'un rapprochement soit réalisé entre les DADS et les attestations Pôle emploi jusqu'en 2019, avant que la DSN, qui a vocation à porter l'attestation d'emploi, assure elle-même ce lien. Ce sujet a été identifié dans le cadre de l'audition de Pôle emploi.

S'agissant des enquêtes, le groupe de travail estime qu'il faut poursuivre l'exercice engagé par la DNLF qui va dans le sens de l'Eurobaromètre tout en couvrant un échantillon plus large et en comptant plus de questions. Il s'agirait de la réaliser de manière plus régulière pour pouvoir appréhender des phénomènes émergents. Dans le domaine de la comptabilité nationale, le groupe de travail recommande aussi de mieux suivre les travaux éventuels de la DGFIP sur les corrections de biais et assurer le lien avec les travaux menés sur le travail dissimulé.

Sur le travail détaché, le groupe de travail invite les acteurs à apparier les données disponibles de la DGT, du CLEISS, etc. Sur l'économie collaborative, le groupe a essentiellement prolongé les recommandations formulées par Louis-Charles Viossat et Nicolas Amar dans leur rapport sur le sujet, avec la mise en œuvre des propositions du Cnis d'ajouter à l'enquête SINE sur les micro-entrepreneurs une question sur l'utilisation des plates-formes d'emploi et d'explorer la piste du big data pour enrichir la connaissance des travailleurs collaboratifs.

Concernant la mise en œuvre des méthodes, le groupe de travail estime qu'il faut réaliser des contrôles dont on connaît bien la fonction de ciblage et les généraliser à l'ensemble de la population, ou développer des contrôles aléatoires. Le groupe recommande donc fortement la poursuite des travaux sur les contrôles aléatoires par la CCMSA, voire la DGT. Ces contrôles doivent être réalisés de manière régulière, sur des échantillons suffisants de façon à améliorer progressivement la précision du calcul du phénomène et identifier une éventuelle évolution de celui-ci. Le groupe propose de travailler durant trois ans sur quelques secteurs présentant des risques importants, puis de couvrir tous les autres secteurs sur une année. Ainsi, en quatre à cinq ans, toute l'économie pourrait être couverte. Le groupe de travail observe par ailleurs que les techniques de datamining peuvent être mobilisées par l'Acoss et la DGFIP.

Le groupe de travail suggère également, comme il a pu l'évoquer avec la DSS, que dans les conventions d'objectifs et de gestion (COG) des organismes de recouvrement, figurent des engagements reprenant ses recommandations en faveur des contrôles pour la mesure du travail dissimulé. L'Acoss s'est déjà engagée



dans cette démarche depuis quelque temps. Il convient aussi d'élargir le champ des non-salariés. Les organismes de recouvrement doivent en effet élargir leurs plans de contrôles aléatoires aux travailleurs indépendants, comme l'Acoss l'a fait cette année. Le groupe considère en outre qu'une bonne façon d'aborder le champ de l'économie collaborative consiste à l'inclure dans des contrôles aléatoires. De la même manière, il paraîtrait opportun de réaliser un zoom sur le travail détaché. Le groupe de travail recommande d'améliorer l'évaluation de la dissimulation d'activité par les entreprises non immatriculées et l'évaluation du travail partiellement dissimulé. S'agissant des prestations, la CNAF doit poursuivre ses travaux et établir des liens avec les autres organismes, notamment la CNAMTS. Pôle emploi pourrait également travailler sur le sujet, mais fédérer les organismes exige un travail de conviction et d'engagement, ainsi que des ressources à mobiliser.

Concernant les enquêtes, le groupe recommande d'augmenter la récurrence et d'élargir le périmètre de l'enquête statistique DNL/DGE, de mobiliser l'expertise des partenaires sociaux pour enrichir les questionnaires d'enquêtes. Sur les particuliers employeurs, quelques contrôles se révèlent possibles par convocation des personnes dont les caractéristiques apparaissent particulières, mais il faut savoir repérer les bons risques. Ces travaux peuvent être menés notamment par le CESU.

Enfin, les dernières recommandations portent sur le système d'information. Le groupe de travail a noté que les remontées relatives au travail illégal ne sont pas toujours complètes, en particulier les ETP et le volume horaire. Il conviendrait aussi de mieux connaître l'activité exercée par le salarié dans la déclaration CESU. Sur le travail détaché, le groupe de travail propose de s'inspirer du système belge Limosa pour faire évoluer la déclaration du travail détaché dans un système unifié afin de suivre le sujet grâce à l'attribution d'un identifiant unique pour chaque travailleur concerné. Le groupe propose également d'améliorer le suivi des rémunérations en trouvant un moyen pour obliger les entreprises à déclarer les salaires versés sur le territoire français, mais qui ne sont pas soumis à cotisations en France.

**Alain GUBIAN** indique en conclusion que le groupe de travail s'interroge sur les suites données à ce rapport et sur sa communication, car il convient de porter ses recommandations dans les bons lieux.

**Patrice DURAN** remercie les intervenants pour la qualité des travaux réalisés et leur exposé.

**Jean-Luc BIACABE, représentant la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France,** salue également le travail réalisé par le groupe. Il rappelle que voilà une trentaine d'années, les Italiens avaient réévalué leur PIB en intégrant le travail dissimulé et avaient présenté au Conseil européen un PIB supérieur à celui de la Grande-Bretagne. Le sujet soulève des enjeux importants. Ce travail avait pour ambition d'appréhender les enjeux pour les finances publiques. Du point de vue du Cnis, il s'agit également de voir dans quelle mesure le travail dissimulé participe d'une sous-évaluation du PIB. Au-delà de l'enjeu de recettes pour l'Acoss, il convient en effet d'apprécier le sujet d'une manière plus globale et macroéconomique. **Jean-Luc BIACABE** observe que les chiffres du travail dissimulé s'établissent entre 3 et 4 % et apparaissent finalement assez limités, surtout au regard des enquêtes réalisées au niveau international sur le degré de civisme des différentes populations puisque, sur le périmètre de l'OCDE, les Français figurent généralement parmi ceux qui, en majorité, ne trouvent pas anormal de percevoir une prestation à laquelle ils n'ont pas droit. Il regrette toutefois que le groupe de travail n'ait pas pu approfondir davantage les comparaisons internationales, notamment sur les éléments d'enquêtes, afin d'apprécier le positionnement de la France par rapport à ses partenaires européens. La limitation au champ salarié apparaît aussi comme une limite. Il convient de distinguer masse salariale privée et masse salariale publique, car il s'avère sans doute plus difficile de dissimuler du travail dans la seconde. En prenant en compte la masse salariale totale, on minore donc probablement le phénomène. **Jean-Luc BIACABE** estime en outre que « *la sous-déclaration chronique des revenus des indépendants* », selon les termes employés par la Cour des comptes, devrait faire partie du champ de cette réflexion, surtout à un moment où ce travail indépendant est appelé à progresser fortement et où le nouvel exécutif envisage d'étendre un certain nombre de prestations aux travailleurs indépendants, et ce, sans contrepartie. Il serait donc problématique de ne pas bien mesurer les revenus de ces indépendants.

**Alain GUBIAN** précise que le mandat insistait fortement sur les aspects de finances publiques, mais la comptabilité nationale était bien représentée et le groupe de travail a également étudié la question du PIB. Les chiffres peuvent effectivement apparaître relativement faibles. Le groupe a refusé de publier une estimation, même biaisée, car des champs entiers restent inconnus. Il ne s'est pas limité au champ salarié, mais a cherché à recueillir et valoriser l'ensemble de l'information disponible. Or les entreprises de salariés demeurent à ce jour les plus contrôlées. Les contrôles de travailleurs indépendants commencent à peine à émerger. Sur les entreprises privées, les données représentent aujourd'hui dix ans de contrôles. La mise en place de contrôles sur le travail indépendant s'est longtemps heurtée à un blocage. La situation évolue

9

aujourd'hui et devrait permettre d'accumuler de l'information. Le groupe de travail n'a pas souhaité communiquer de chiffres sur des sujets qui ne permettaient pas de le faire. En outre, même sur le champ salarié, il reste des biais de sous-estimations très clairs. Certains secteurs ne peuvent pas être étudiés très précisément. Dans le BTP, les chiffres issus des contrôles aléatoires effectués sur les chantiers se révèlent plus élevés, mais cette méthode s'avère impossible à reproduire sur le BTP à la maison. De la même manière, ce n'est que très récemment que le travail dissimulé partiellement a été examiné par les inspecteurs. Dans les années à venir, les organismes devraient accumuler de la connaissance sur ces sujets, avec des progrès attendus sur le travail indépendant, les heures sous-déclarées, les travailleurs détachés et l'économie collaborative, ainsi que les entreprises non immatriculées. Quant aux comparaisons internationales, le groupe de travail a tiré des conclusions à partir du tableau macroéconomique. L'analyse des travaux étrangers équivalents à ceux réalisés en France exigerait, en revanche, un travail extrêmement important.

**Ronan MAHIEU** indique qu'il n'a pas connaissance de comparaisons sur les analyses microéconomiques basées sur les contrôles. La sous-estimation du PIB, en revanche, est un sujet examiné. C'est la raison pour laquelle les comptables nationaux réalisent de longue date des redressements pour les travailleurs salariés et les travailleurs clandestins, mais ces travaux conduits à dire d'experts restent très imprécis. Ce rapport permet de confronter ces travaux aux données qui émergent des contrôles. À ce stade, il n'apparaît pas que les coefficients employés par la comptabilité nationale sont insuffisants et entraînent une sous-estimation du PIB. Cependant, l'amélioration de la connaissance sur les cas de dissimulation partielle ou de travailleurs indépendants non déclarés dans les années à venir pourrait permettre de préciser ce diagnostic. **Ronan MAHIEU** précise par ailleurs que les comptables nationaux appliquent des corrections sectorielles en pourcentage, fixes d'une année sur l'autre, ce qui ne permet pas pour l'instant de capter une évolution des comportements de fraude à la hausse ou à la baisse.

**Le directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER** salue la contribution d'Alain Gubian, directeur des finances et des statistiques de l'Acoss, qui est parvenu à lancer les contrôles aléatoires et à les inscrire dans l'objet social d'un organisme gestionnaire, avec l'accord de la Direction de la sécurité sociale. L'idée que la connaissance statistique du phénomène fait partie de l'objet social de la branche du recouvrement se révèle très importante et pourrait être étendue à d'autres organismes, en France, mais aussi à l'étranger. Il doute en effet que d'autres organismes de recouvrement de prélèvements obligatoires procèdent à ces contrôles aléatoires à l'étranger, que ce soit dans le domaine social ou dans le domaine fiscal.

Du point de vue de la statistique publique, le groupe recommande de privilégier les méthodes dites directes, c'est-à-dire les contrôles aléatoires et les enquêtes. Une question se pose de l'opportunité pour la statistique publique de s'emparer des enquêtes. Il est vrai que lorsqu'il avait été sollicité par la DNLF, qui souhaitait ajouter des questions sur le sujet dans l'enquête Emploi, le directeur général de l'Insee s'était montré hostile à cette démarche et avait proposé que la DNLF lance une enquête *ad hoc* d'abord avec d'autres prestataires. Il ignore aujourd'hui si ce sujet pourrait être éligible à des enquêtes de la statistique publique, d'autant que cette enquête concerne plus la fraude active. Il conviendrait de déterminer s'il est possible méthodologiquement d'imaginer une enquête de qualité suffisante à la fois sur la fraude active et la fraude passive.

La question des contrôles aléatoires, en revanche, ne relève pas de la statistique publique, mais des gestionnaires. Ces contrôles devraient être inscrits dans les contrats d'objectifs et de gestion, mais aussi dans des contrats pluriannuels avec la DGFIP. Si les prestations universelles se développent sans contrepartie de prélèvements obligatoires, il se posera de plus en plus, pour le RSI, un enjeu sur le travail dissimulé des non-salariés.

**Jean-Luc TAVERNIER** estime par ailleurs que la rédaction de la première recommandation mériterait d'être revue, car elle laisse entendre que le groupe demande la création d'un nouvel organe dans un paysage qui n'en manque pas, entre la DNLF, la commission nationale de lutte contre le travail illégal (CNLTI), le comité national de lutte contre la fraude (CNLF), le Haut conseil du financement de la protection sociale, voire la commission Emploi du Cnis. S'il s'agit de faire en sorte que les gestionnaires procèdent à des contrôles aléatoires, il conviendrait plutôt d'inscrire cette mission dans les attributions d'une instance très opérationnelle. Cette mission d'observatoire doit en effet servir de levier pour que les contrôles entrent dans l'objet social des organismes afin d'améliorer la connaissance. Le directeur général considère dès lors que cette mission d'observation devrait être placée au plus près de ceux qui orientent et pilotent la lutte contre le travail illégal.

Enfin, revenant sur les polémiques actuelles avec la Cour des comptes, **Jean-Luc TAVERNIER** observe qu'estimer que le travail dissimulé aurait rapporté 20 milliards d'euros de cotisations est une chose, déclarer que lutter efficacement contre le travail dissimulé permettrait de percevoir 20 milliards d'euros de cotisations

supplémentaires en est une autre. Une partie de ce travail dissimulé n'existe justement que parce qu'il n'est pas soumis à prélèvement. Le calcul statique, sans aucune élasticité, est biaisé.

**Benoît ROBIN, représentant Force ouvrière**, estime qu'il est bon de pouvoir élargir les recherches au travail non salarié et d'explorer le champ de l'économie collaborative pour bien décrypter la réalité de ce phénomène sur lequel on dit tout et son contraire. Il note que le groupe de travail recommande de rapprocher davantage la réalité des éléments des entreprises, une démarche qui devrait être facilitée par l'exploitation de la DSN, et demande des précisions sur le sujet. Il demande par ailleurs si le groupe de travail a été amené à conduire des réflexions sur les aspects touchant aux territoires, en particulier aux territoires ultramarins. Les cultures adoptent en effet des approches différentes. Même sur le territoire métropolitain, des systèmes d'échanges locaux se développent et peuvent donner lieu à du travail dissimulé.

**Alain GUBIAN** indique que les données déclaratives restent les données les plus utilisées. Le groupe a fortement mobilisé la DADS pour ses travaux. La DSN permettra de repérer les phénomènes de fraude plus facilement. Le groupe a également étudié les aspects ultramarins, notamment à travers les questions spécifiques qui avaient été introduites ponctuellement dans l'enquête Emploi conduite dans certains DOM dans les années 1992-1993. Il n'a pas mené plus avant ses investigations. Les DOM font toutefois partie du territoire et font, de ce fait, l'objet de contrôles.

**Jean-Luc TAVERNIER** demande si l'Acoss a déjà réalisé des contrôles aléatoires dans les DOM.

**Alain GUBIAN** répond par la négative. Pour l'instant, l'Acoss a concentré ses contrôles sur le territoire métropolitain. Il ne fait aucun doute que le travail non salarié doit être inclus dans les contrôles. Le RSI était membre du groupe de travail, mais n'a pas beaucoup examiné le sujet. Les contrôles sont réalisés par l'Urssaf. L'aspect des prestations n'a pas été étudié spécifiquement pour l'instant. S'agissant de la première recommandation, sa rédaction comprend l'idée que les résultats de ces travaux devraient être présentés devant la CNLTI et le CNLF. Il apparaît en revanche peu probable que ces deux instances assurent d'elles-mêmes la compilation des travaux. Le groupe a donc placé cette mission auprès du Haut Conseil qui publie un rapport sur les enjeux macroéconomiques, d'autant que sa Présidente et son Vice-président ont accueilli plutôt favorablement cette idée. Les travaux resteraient menés par les caisses elles-mêmes. Il s'agirait surtout d'agréger l'ensemble de ces travaux une fois l'an.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle qu'il n'existe pas véritablement d'équivalent aux conventions d'objectifs et de gestion pour l'administration fiscale. Il faudrait que l'État inscrive dans l'objet social de la DGFIP une ambition de mesure de ce type de phénomène, car celle-ci n'est pas partout forcément organisée aujourd'hui pour la remontée d'informations et pour la fourniture de données statistiques.

**Pierre-Yves GEOFFARD, Président de la Commission « Services publics et services aux publics »** remarque que les directeurs d'administration centrale reçoivent de plus en plus une lettre de mission.

**Jean-Luc TAVERNIER** confirme que des lettres de mission annuelles sont rédigées. Il faudrait en ce cas que le ministre de tutelle de la DGFIP se saisisse de ce sujet.

**Patrice DURAN** souligne que la fonction d'observatoire représente une problématique récurrente dans les groupes de travail. Les problèmes étudiés n'ont pas de propriétaire unique aujourd'hui. Le temps où une administration gérait un problème spécifiquement est révolu et les problèmes de coordination se sont accrus de façon considérable. Il faut désormais assurer le passage de la coordination à la coopération entre les organismes sans créer pour autant une instance supplémentaire. Or le Cnis ne peut pas se substituer à l'incapacité des organisations à se coordonner. Le Président se dit donc sensible aux propositions du directeur général sur le sujet. Le Cnis peut formuler des recommandations, mais il ne doit pas s'orienter systématiquement vers la création d'un observatoire ou d'une instance spécifique.

## **.II ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

**Patrice DURAN** indique qu'il a participé à toutes les commissions et pourrait continuer de le faire, tant les travaux de celles-ci se révèlent intéressants. Le Président s'entretient également de façon régulière avec les présidents de ces commissions.

**Pierre-Yves GEOFFARD** reconnaît que des travaux de thèse pourraient se développer sur le travail dissimulé pour autant que des données fiables sont disponibles et que des financements sont possibles. Il

signale à cet égard l'établissement d'une chaire travail avec de nombreux partenaires. Plusieurs allocations doctorales sont prévues dans ce cadre sur les thèmes du travail.

**Patrice DURAN** remarque que la question du travail et de l'emploi est plutôt bien balisée.

**Pierre-Yves GEOFFARD** confirme que le budget permet d'encourager des thèses sur le travail. Il indique par ailleurs qu'une inter-commission *ad hoc* s'est réunie, regroupant les commissions « Environnement et développement durable » et « Services publics et services aux publics » sur le thème santé et environnement. À l'origine, il s'était montré plutôt dubitatif sur cet exercice, doutant d'obtenir des données permettant d'identifier des causalités entre des phénomènes environnementaux et des impacts sur la santé des populations. Il est ressorti de la réunion un peu plus optimiste sur la possibilité d'éclairer ces phénomènes, même s'il paraît difficile de produire des niveaux de preuve forts sur ces questions. Des démarches intéressantes au niveau local ont été présentées. L'association Robins des bois a présenté son travail, réalisé certes au service d'un agenda politique et militant, mais relativement solide. Les participants ont également évoqué la cohorte Constances, qui, grâce à un budget particulièrement important, vise à construire le suivi d'une population de 200 000 volontaires avec des examens de santé, des prélèvements et de nombreuses informations de nature socio-économique. Cette cohorte vient en prolongement des cohortes Gazelle pour les plus de 50 ans. Elle offrira potentiellement la possibilité d'approfondir ces questions. Pour l'instant, cependant, le recrutement n'a pas encore atteint sa cible de 200 000 personnes. L'une des commissions pourra donc être amenée à suivre le sujet et à l'aborder à nouveau ultérieurement.

**Sylvain MOREAU, représentant le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire**, se dit impressionné par la présentation de la cohorte Constances qui offre de nombreuses potentialités. En outre, la présentation a explicitement évoqué les coûts qu'implique ce genre d'opération, ce qui est plutôt rare.

**Chantal CASES, rapporteur de la Commission « Démographie et questions sociales », représentant l'Insee**, indique que la réunion du 31 mai a porté sur la question des usages du numérique dans les pratiques sociales et dans les relations au service public avec trois présentations de résultats d'enquêtes. L'Insee a évoqué l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui a analysé l'utilisation de l'internet par les seniors, faisant apparaître une progression intéressante des taux d'utilisation, mais aussi des différences relativement importantes selon les classes d'âges. Il a également apporté un éclairage sur l'utilisation des sites administratifs. Il ressort que les trois-quarts des utilisateurs d'internet déclarent avoir contacté une administration ou un service public pour divers objectifs, avec là encore des différences d'utilisation assez flagrantes selon l'âge, la situation professionnelle, le niveau de diplôme, etc. Ces disparités ont été confirmées par l'étude du Crédoc sur les usages du numérique dans les relations au service public. Ce dispositif d'enquête relativement ancien permet d'appréhender les évolutions depuis les années 1990. Il met clairement en évidence une augmentation de l'usage d'internet et fait apparaître une fracture numérique, avec des difficultés d'accès à l'outil et des difficultés d'appropriation des usages, ainsi qu'un certain nombre d'inquiétudes de la population sur la sécurisation des données.

Le service statistique du ministère de la Culture a présenté sa réflexion sur les outils d'analyse du développement du numérique dans les pratiques culturelles, avec une interrogation autour du système d'information. Cette présentation démontre qu'il faut adapter les outils existants et développer d'autres dispositifs d'enquêtes spécifiques, ainsi que des investigations qualitatives. L'avis adopté par la Commission a souligné l'intérêt des travaux effectués et incité les acteurs à continuer ce travail de documentation et d'analyse, notamment par sous-population. Plusieurs avis d'opportunité ont par ailleurs été donnés, notamment à l'enquête globale transport Île-de-France 2018-2022, au module complémentaire de l'enquête SRCV sur les privations matérielles et le bien-être, qui sera collecté en 2018. Enfin, l'avis d'opportunité a été renouvelé pour cinq ans pour l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages. L'Ined a présenté un exposé intéressant sur les premiers résultats de l'enquête Virage (Violences et rapports de genre). Près de 28 000 personnes ont répondu à l'enquête principale. Des enquêtes complémentaires sont également réalisées sur internet auprès de populations d'étudiants d'universités participantes, de populations LGBT et de populations qui ont recours à des associations d'aide aux victimes.

**La secrétaire générale du Cnis, Françoise MAUREL** rappelle que la Commission « Système financier et financement de l'économie » a consacré ses travaux au financement des entreprises, en particulier aux nouveaux instruments et sources de financement émergents. Une synthèse originale et intéressante a été réalisée sur les différentes sources d'information, qu'elles soient publiques ou privées, en matière de financement des entreprises. La Banque de France a tout d'abord présenté un état des lieux général mettant l'accent sur la diversification des sources et formes de financement des entreprises. La Direction du Trésor a complété ce panorama par la présentation de nouveaux instruments de financement. Des acteurs moins

12

connus du Cnis sont intervenus ensuite, apportant des informations très riches. L'association française des investisseurs pour la croissance (Afic) a présenté ses propres synthèses tandis que la Banque publique d'investissement (BPI France) a ciblé son propos sur le financement de l'innovation. Tout ceci a été complété par une étude de France Stratégie sur les start-ups. Ces présentations ont permis à de nombreux acteurs de s'appropriier ces sujets un peu émergents et de commencer à réfléchir à la façon dont la statistique publique pourrait les traiter. La mesure de ces phénomènes n'en est cependant qu'à ses débuts pour l'instant.

**La secrétaire générale adjointe du Cnis, Isabelle ANXIONNAZ** précise que la Commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » s'est réunie le 4 mai sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras pour aborder les données statistiques sur les représentants du personnel à partir des présentations de la Dares, la DGAFP et la Direction générale du travail. La Dares a souligné la nature plurielle des données provenant soit d'enquêtes *ad hoc*, soit d'enquêtes en population générale, soit de données administratives, sur le champ du salariat privé, et fournissant des données sur les instances représentatives du personnel d'une part, et sur les représentants du personnel d'autre part.

La principale source de données sur les relations professionnelles vient de l'enquête Réponse sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise. Cette enquête interroge sur les représentants de la direction, les représentants du personnel et les salariés et collecte des éléments factuels comme les caractéristiques socio-démographiques, et des données d'opinion sur les négociations collectives et l'action des représentants du personnel. Parmi les autres sources statistiques évoquées, figurent l'enquête annuelle Acemo qui alimente les indicateurs sur la négociation en entreprise et les conflits du travail, l'enquête sur les conditions de travail menée tous les trois ans auprès des ménages, qui permet de calculer le taux de syndicalisation sur l'ensemble des salariés, et l'enquête SRCV sur les ressources et les conditions de vie, qui décrit la participation sociale syndicale et la vie associative. Des résultats chiffrés ont été présentés pour chaque source exploitée par la Dares.

La DGAFP a quant à elle souligné le peu de données dont elle dispose sur les représentants du personnel. Elle a cité deux sources principales de données administratives : la collecte des résultats des élections professionnelles depuis 1953 et les bilans sociaux. De plus, tous les indicateurs ne sont pas systématiquement renseignés pour l'ensemble de ces sources. Les données sont également contrastées selon le type de fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) centralise les rapports biennaux depuis 1997, mais n'en fait aucune exploitation, faute de demande et faute de qualité suffisante des données. Des bilans annuels sont disponibles pour la fonction publique hospitalière depuis 1988, mais là encore la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) ne dispose pas d'une synthèse des données sur le dialogue social. Pour la fonction publique d'État, enfin, une réflexion est ouverte en vue de la centralisation systématique des bilans sociaux annuels à des fins d'exploitation statistique et de production d'indicateurs synthétiques.

Enfin, une dernière présentation a été réalisée par la Direction générale du travail qui a cité les procès-verbaux des élections aux comités d'entreprise ou d'établissement à partir desquels une mesure de l'audience des élections syndicales est proposée. Dans son avis, la Commission a encouragé l'ensemble des enquêtes de la Dares, d'autant qu'elles vont être modifiées et enrichies dans un certain nombre de cas. Elle a néanmoins observé que les données administratives présentées, notamment celles portant sur les résultats des élections professionnelles, sont diffusées de manière non harmonisée, ce qui en limite la portée et la lisibilité. Enfin, elle a insisté sur l'intérêt d'une synthèse régulière de ces données.

La Commission « Territoires » s'est tenue le 17 mai sous la présidence de Jean-Marie Vanlerenberghe. Elle avait pour sujet principal les statistiques sur l'outre-mer. Les statuts juridiques des départements et des collectivités locales ont été rappelés en préambule, ainsi que les compétences qui en découlent en matière de statistiques. Les DOM historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) et Mayotte sont régis par l'article 73 de la Constitution. La loi de 1951 s'applique et l'Insee est responsable de la statistique publique. Dans les collectivités d'outre-mer (COM), c'est-à-dire la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, régies par l'article 74 de la Constitution, les compétences diffèrent d'une collectivité à l'autre et sont partagées entre l'État et les gouvernements des collectivités. Enfin, en Nouvelle-Calédonie, qui dispose d'un statut particulier, les compétences statistiques sont partagées entre le territoire et l'institut de la statistique et des études économiques.

L'état des statistiques dans les DOM-COM montre que, malgré la persistance d'un sentiment d'insuffisance, il existe une palette de production statistique extrêmement riche dans les DOM. Les statistiques régionales produites en métropole le sont aussi dans les DOM lorsqu'elles se révèlent pertinentes. Par ailleurs, dans un certain nombre de DOM, la production statistique est parfois plus développée, avec des productions

spécifiques, des extensions d'échantillons d'enquêtes, etc. Depuis 2013, un accord-cadre Insee-DGOM fixe le programme d'enquête. La DGOM a ensuite présenté le site de l'Observatoire de l'outre-mer, réalisé en 2008 en partenariat avec les services nationaux et territoriaux, qui permet d'accéder aux sources statistiques et documentaires et fournit, pour l'ensemble des DOM et COM, des indicateurs cohérents comparables d'un territoire à l'autre.

Le CGET a informé la commission que la mise en place d'un observatoire de convergence outre-mer n'était plus envisagée, mais il a insisté sur le fait que, dans le cadre du lancement des plans et des contrats de convergence, des réflexions sont en cours avec la DGOM sur le dispositif à mettre en œuvre pour permettre l'élaboration des diagnostics territoriaux et le suivi de la convergence. Il a ensuite présenté la partie concernant les DOM du rapport 2016 sur l'emploi et les territoires, en mettant en évidence un certain nombre de résultats. Cette commission s'est conclue par un panorama non exhaustif des principales sources accessibles sur le site de l'Insee concernant les DOM. L'offre disponible est relativement large, avec le recensement de la population, des fiches synthétiques sur les cinq DOM, le tableau de bord de la conjoncture, le PIB et la valeur ajoutée, le taux de chômage et d'activité par sexe et âge, les effectifs de la fonction publique, etc. Des travaux sont également en cours sur les sources fiscales et sociales afin d'enrichir le fichier Filosofi qui ne couvre pour l'instant que la Martinique et la Réunion. Le fichier pourrait être étendu à la Guadeloupe et la Guyane après des expertises complémentaires pour résoudre les deux difficultés majeures que sont le caractère incomplet du fichier de l'impôt sur le revenu et l'insuffisante couverture des fichiers de la taxe d'habitation.

Enfin, la Commission « Entreprises et stratégie de marché » s'est réunie le 23 mars 2017 sous la présidence de Lionel Fontagné. Elle avait pour sujet principal l'apport des enquêtes sur les pratiques culturelles aux politiques agricoles et environnementales. Ces enquêtes ont pour objectif d'observer les pratiques des agriculteurs à la parcelle, en termes d'utilisation de produits phytosanitaires et de pesticides. Ce dispositif d'enquête a été créé en 1984 et s'intègre, depuis 2009, dans un cadre d'action communautaire visant une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Ce dispositif est dense. Le calendrier prévoit en effet, pour chaque culture, une enquête tous les trois ans avec une alternance entre une enquête légère centrée sur les pratiques phytosanitaires et une enquête plus complète prenant en compte les pratiques culturelles dans leur ensemble et traitant notamment de la fertilisation.

Ces enquêtes constituent la seule source utilisée aujourd'hui pour répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les pesticides. Elles permettent également de calculer l'indice de fréquence de traitement (IFT) qui comptabilise le nombre de doses de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale. Elles font l'objet de nombreuses publications nationales et régionales, et permettent d'aborder de nombreux thèmes comme la spatialisation des pratiques culturales, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'inventaire des stocks de carbone dans les sols, etc. Ces enquêtes sont donc très utilisées par les chercheurs qui souhaiteraient néanmoins qu'elles soient encore plus complètes. Le dispositif présente en effet un inconvénient majeur, puisqu'il ne permet pas d'opérer un rapprochement avec les performances économiques. Il a été signalé que les enquêtes se révélaient déjà très coûteuses d'un point de vue financier et humain, mais aussi très contraignantes pour les enquêtés. L'axe de progrès évoqué pour disposer de données plus régulières et moins lourdes consisterait à collecter des données individuelles privées qui sont déjà saisies par les centrales d'achat ou présentes dans la comptabilité des agriculteurs.

**Jean-Luc BIACABE** tient à remercier le secrétariat du Cnis de mentionner le nombre de participants à chaque commission. Il note que les commissions qui ont réuni le moins de participants au printemps concernent les entreprises et les territoires. Or ces deux commissions avaient choisi des sujets extrêmement spécifiques. Il paraît normal que les représentants des entreprises se sentent peu concernés par les pratiques culturelles par exemple. L'appareil statistique en matière agricole est particulièrement développé, mais il est dommage de l'inclure dans une commission relative aux entreprises. Il en est de même pour les statistiques ultramarines. Il s'interroge donc sur le choix des thèmes et invite le secrétariat à proposer des thèmes plus généraux concernant toutes les entreprises.

**Isabelle ANXIONNAZ** rappelle que les sujets choisis découlent des recommandations du moyen terme à cinq ans. Les territoires d'outre-mer constituaient un sujet récurrent dans ce moyen terme. Elle observe par ailleurs que les entreprises agricoles font partie du monde des entreprises et étaient elles aussi évoquées dans le moyen terme. Pour les réunions de l'automne, cependant, la Commission « Entreprises et stratégies de marché » pourrait évoquer les statistiques du tourisme, le suivi des pôles de compétitivité, les groupes ou la démographie des entreprises.

**Françoise MAUREL** ajoute qu'il ne faut pas se concentrer sur les sujets abordés au cours d'un semestre. Si les pratiques culturelles ont été évoquées, c'est parce que le monde agricole n'avait pas été examiné

depuis bien longtemps. En outre, le thème réunissait un public relativement large, car les enjeux environnementaux sont importants. Le Président de la commission s'est même montré très intéressé par le sujet. Quant à la Commission « Territoires », c'est, dans la durée, celle qui réunit le plus de participants.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT), remercie le secrétariat du Cnis pour ce travail de synthèse. Il précise que la Commission « Emploi, Qualifications et Revenus du travail » a duré plus de 3 heures 30, dont une partie insuffisante a été consacrée aux statistiques concernant les représentants syndicaux, un thème sur lequel le bureau du Cnis avait pourtant exprimé son intérêt. Compte tenu de la présentation du sujet en fin de réunion, il déplore que le travail réalisé par les représentants de la statistique publique n'ait pu être présenté à l'ensemble de l'assistance, une partie des utilisateurs ayant alors quitté la réunion. Lorsque des sujets spécifiques concernent certains utilisateurs, il ne semblerait pas inutile de faire une piqûre de rappel. Il regrette également l'absence de l'Observatoire de la discrimination syndicale qui était pourtant à l'origine de cette demande. **Nicolas PROKOVAS** ajoute que la question présentée concernait davantage les relations sociales que des informations relatives à la discrimination syndicale, rien n'ayant été dit sur ce sujet en particulier.

**Fabrice LENGART, représentant France Stratégie**, signale que sur ce thème des données statistiques concernant les représentants du personnel, il n'est pas exclu que la demande augmente à nouveau, compte tenu de l'actualité. Les textes à venir évoquent même la fusion des institutions représentatives du personnel. Une demande d'information supplémentaire pourrait donc se faire jour à brève échéance sur ces sujets.

**Isabelle ANXIONNAZ** informe que le dossier préparatoire à cette réunion du bureau comprenait aussi le rapport du groupe de travail de la CNERP sur l'évolution et l'amélioration de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL (répertoires d'immeubles localisés) dans le cadre du projet RORCAL. Claude Raynal, président de la CNERP, la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population, n'a pas pu être présent à cette réunion pour en parler. Il l'évoquera donc plus longuement lors du Bureau de décembre. Ce deuxième groupe de travail de la CNERP, s'inscrit dans la collaboration Insee-collectivités territoriales pour la constitution du RIL, le répertoire d'immeubles localisés qui constitue la base à partir de laquelle sont élaborés les échantillons d'enquête du recensement. Un précédent rapport avait été rendu en 2013.

Ce groupe de travail visait à renforcer l'implication des communes dans la gestion du RIL et à renforcer le partenariat Insee-Communes dans le cadre du déploiement du projet RORCAL. Celui-ci consiste en une modernisation des outils de gestion du RIL et comprend trois applications : le poste de travail des gestionnaires de l'Insee, l'application utilisée dans les communes et l'application destinée aux enquêtes sur le terrain. La mise en place de ces trois outils jouera sur la transformation du processus de collaboration entre l'Insee et les mairies. Le groupe de travail avait donc pour objet d'examiner la façon dont cette collaboration pouvait s'effectuer au mieux. Le rapport comporte 27 recommandations qui s'organisent autour de quatre grands domaines : la gouvernance pour la gestion du RIL dans le cadre de la mise en place de ces trois applications, avec une définition claire des droits et des obligations de chacun, l'organisation de la collaboration et de la description du processus RORCAL, l'accompagnement du CORIL, c'est-à-dire le correspondant du RIL au sein des collectivités locales, et le lien entre le RIL et la banque d'adresses nationales élaborée par l'IGN.

### .III ACTUALITÉS DU CNIS

#### 1. Rapport Accès des chercheurs aux données publiques et suites à donner

**Patrice DURAN** indique que ce sujet de l'accès des chercheurs est pour l'instant laissé en suspens. Le Président, accompagné de Jean-Luc Tavernier et Pierre-Yves Geoffard, a remis très officiellement ce rapport au secrétaire d'État au numérique, mais rien ne se passera jusqu'à la rentrée. Le Président du Cnis a toutefois rencontré un certain nombre d'acteurs. Il avait en effet noté que les chercheurs étaient peu présents sur le sujet. Thierry Mandon s'est déclaré très intéressé, mais le Président lui a rappelé la fermeture du comité de coordination qui existait précédemment. Plutôt que de proposer un nouveau groupe de travail pour décider des suites à donner à ce dossier, **Patrice DURAN** a suggéré la mise en place d'une commission de préfiguration dont le mandat, très spécifique, viserait à créer le dispositif institutionnel de coordination issu de la recommandation n°4 du rapport. Le Cnis peut apporter sa contribution dans cette nouvelle forme de coordination. Néanmoins, si tous les acteurs soulignent le caractère fondamental de cette question, tous observent aussi qu'elle n'avancera que si le ministère de la Recherche répond présent. Le Président rencontrera le DGRI prochainement pour connaître la position du ministère sur le sujet. Les questions juridiques revenant de manière récurrente, il apparaîtrait opportun d'associer une compétence

juridique à cette commission de préfiguration. **Patrice DURAN** propose par ailleurs, suite à sa rencontre avec Françoise Thibault, la Déléguée générale de l'Alliance Athéna, d'organiser en septembre une journée consacrée à ce rapport, à laquelle pourraient être associées toutes les plates-formes qui travaillent sur ces questions d'accès aux données. Cette réunion permettrait de mettre en commun les conclusions de ce rapport et de sensibiliser les chercheurs qui restent pour l'instant plutôt absents de cette question. Le Cnis jouerait ainsi un rôle de facilitateur sur cette thématique relativement importante.

**Nicolas PROKOVAS** s'enquiert de la date de cette journée.

**Patrice DURAN** répond qu'elle serait organisée à l'automne, fin septembre ou début octobre.

#### **.1 Avancement du groupe de travail sur la déclinaison française des objectifs de développement durable**

**Isabelle ANXIONNAZ** rappelle qu'il avait été décidé, lors du Bureau du 22 mars, de former un premier groupe de travail centré sur les six objectifs de 2017 afin de définir une méthode de travail permettant de finaliser le mandat du groupe de travail pérenne. Ce groupe initial a été constitué et rassemble, comme prévu, des membres du système statistique public pour chaque thématique, des porteurs de politiques publiques et des experts de la société civile. Présidé par Jean-René Brunetière, ce groupe se réunira pour la première fois le 28 juin avec, pour rapporteurs, Sylvie Eghbal-Téhérani de l'Insee et Frédéric Vey du SDES. L'ordre du jour est encore prévisionnel, mais il sera affiné avec le président du groupe le 16 juin. En parallèle, le CGDD a lancé une consultation auprès de la société civile dont les retours constitueront un élément de réflexion pour ce groupe de travail, qui rendra compte de ses premiers travaux au Bureau du 19 octobre.

**Sylvain MOREAU** précise que le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) ont été consultés. Pour l'instant, un seul message a été transmis.

**Nicolas PROKOVAS** demande des précisions sur ce groupe de travail.

**Isabelle ANXIONNAZ** explique que le premier groupe de travail a pour objectif de réfléchir à la méthode de travail qu'adoptera le groupe final, élargi en fonction des thématiques abordées. Ce groupe est directement rattaché au Bureau, compte tenu de sa nature transversale.

*La séance est suspendue de 12 heures 30 à 14 heures 30.*

#### **.IV TERRITORIALISATION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE**

**Luc BRIERE** propose d'effectuer un point d'avancement sur la mesure des dépenses de l'État en région. Après quelques rappels sur l'origine de cette question portée depuis plusieurs années par le Cnis, il présentera les avancées récentes permises par un dialogue noué avec la DGFIP, le producteur de ces données, puis quelques résultats cartographiques exploratoires qui méritent d'être encore approfondis.

La question de la mesure de la dépense de l'État à l'échelle territoriale a fait l'objet d'un groupe de travail formé en 2008 sous l'égide du Cnis, avec publication d'un rapport en juin 2008. Sous la présidence de M. Duport, des travaux ont été menés avec le Cnis, l'Insee et la DGFIP entre 2010 et 2014 et des expérimentations ont été conduites en région par la DRFIP et les directions régionales de l'Insee en Nord-Pas-de-Calais et PACA. En mai 2014, la DGFIP a transmis à l'Insee, pour la première fois, des données sur le millésime 2013 qui avaient donné lieu à une présentation auprès de la Commission Territoires du Cnis en juin de la même année. La DGFIP a continué de fournir en 2014 et 2015 les dépenses sur les millésimes 2014 et 2015, mais l'Insee ne pouvait pas encore les communiquer à ses directions régionales. La DGFIP considérait en effet que la qualité de ces données restait trop fragile pour conduire des investigations complémentaires.

C'est en 2017 que de nouvelles avancées ont pu voir le jour. Au printemps dernier, une rencontre entre le bureau CE2A de la DGFIP, responsable du compte de l'État, et le département de l'action régionale de l'Insee a permis de mieux comprendre en quoi l'élaboration de ces dépenses de l'État en région s'inscrivait dans un cadre relativement complexe compte tenu du passage à Chorus et de la réforme territoriale qui avait affecté la territorialisation de la dépense de l'État.



A la suite à cette rencontre, la DGFIP a autorisé l'Insee à transmettre les données sur le millésime 2015 à ses directions régionales afin de s'en saisir et de faire un retour à la DGFIP pour que celle-ci puisse expertiser certains résultats. La DGFIP reste responsable de la mesure des dépenses de l'État et des rapports aux préfets sur l'exécution de la dépense dans chaque région. Les DRFIP ne possèdent qu'une vision partielle de l'exécution de cette dépense, car un nombre de plus en plus important de dépenses présente un caractère interrégional, voire national.

Avant Chorus et la mise en place de la réforme territoriale, chaque département disposait de son propre comptable public, ce qui facilitait l'affectation de la dépense de l'État à un niveau géographique fin. Avec le passage à Chorus et la réforme territoriale, la codification géographique des actes de dépense ne constitue pas une priorité, et se trouve donc insuffisamment renseignée par les gestionnaires en charge de ces travaux. Pour élaborer des restitutions géographiques, la DGFIP peut utiliser les informations relatives aux centres de coût ou au service comptable lorsque ces informations existent. À défaut, elle procède à des imputations en fonction du niveau de la dépense pour qu'un axe géographique soit affecté à la dépense considérée. Cet exercice d'imputation représente un travail non négligeable. Sur les données de l'année 2015, qui comportaient 91 000 lignes correspondant à une dépense totale de 517 milliards d'euros, 35 % des lignes représentant 59 % des dépenses soulevaient de grandes difficultés dans l'affectation géographique. La réforme territoriale a conduit en outre à regrouper certaines dépenses au niveau régional ou interrégional, voire au niveau national. L'affectation géographique de ces dépenses ne peut dès lors être que conventionnelle. La DGFIP s'efforce malgré tout de répartir selon des règles d'imputation l'ensemble de la dépense publique de l'État.

L'Insee ne dispose pas encore de toutes les informations lui permettant de comprendre très finement la cartographie de ces dépenses. Il a donc été convenu que la DGFIP, lorsqu'elle transmettrait les données du millésime 2016 en fin d'année, complète ces données d'un certain nombre d'éléments de documentation pour comprendre en quoi les changements organisationnels en termes de localisation des centres de coût affectent la localisation de la dépense. La DGFIP poursuit ses efforts pour améliorer la prise en compte de la localisation des dépenses de l'État en se rapprochant des directions des affaires financières des ministères pour expliciter la notion de centre de coût, cette unité organisationnelle qui porte localement la dépense de l'État et pour sensibiliser les gestionnaires au bon renseignement de ces axes de localisation, mais aussi en étudiant la possibilité de rendre obligatoire la saisie à un niveau plus fin de cet axe de localisation.

Les dépenses de l'État en région pour le millésime 2016 seront transmises à l'Insee en juillet prochain. La DGFIP et l'Insee ont convenu d'un cadre de travail consistant, pour les directions régionales de l'Insee, à s'approprier les données des millésimes 2015 et 2016 et lister les points problématiques en identifiant les résultats atypiques. Dans le cadre d'échanges centralisés, le département de l'action régionale de l'Insee et la DGFIP s'efforceront d'apporter des réponses et de fournir des éléments qualitatifs aux données de dépenses. L'Insee a pour objectif de valoriser en 2018 les données sur la dépense de l'État sur le millésime 2016 sous une forme à déterminer, en utilisant de façon complémentaire un certain nombre d'indicateurs de contexte pour replacer ces informations dans un cadre plus large. Des progrès ont été réalisés récemment, avec la possibilité pour les directions régionales de l'Insee de disposer de ces données, mais ils restent encore à concrétiser.

L'Insee dispose des dépenses pour toutes les missions au sens de la LOLF, hors dépenses militaires, par titre budgétaire, seules les données en comptabilité budgétaire offrant des informations géographiques sur la localisation des dépenses. Les données du millésime 2015 ont donné lieu à des travaux exploratoires sur le périmètre des anciennes régions, la réforme n'étant intervenue qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'ensemble des missions rapportées par région par rapport à la population de l'année 2015 fait apparaître qu'en Île-de-France, en Corse et dans les départements d'Outre-mer, hors Guyane et Mayotte, le poids de la dépense de l'État par habitant se révèle plus important que dans les autres régions. La présence des administrations centrales en Île-de-France peut constituer un facteur explicatif. Ces résultats mériteraient toutefois des approfondissements pour comprendre cette opposition entre la moitié nord et la moitié sud du pays. L'examen de la part des dépenses de personnel dans l'ensemble des dépenses de l'État pour chaque région fait également ressortir quelques cas particuliers, notamment les départements d'Outre-mer et certaines régions métropolitaines dans le centre et l'est de la France. La part des dépenses de personnel pour la mission de sécurité rapportée à la population se révèle également plus importante dans les départements d'Outre-mer, en Île-de-France, en Nord-Pas-de-Calais, en région PACA et en Corse. Enfin, la part des dépenses d'investissement pour la mission justice rapportée à la population s'avère là encore plus élevée en Île-de-France et dans la région Limousin, ainsi que dans le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

**Jean-Luc BIACABE** demande des précisions sur le champ couvert par les 517 milliards d'euros de dépenses de l'État sur les territoires, alors que le budget de l'État s'établit autour de 280 milliards d'euros. Il observe par ailleurs que ces résultats, en faisant apparaître des inégalités profondes entre les territoires, s'avèrent potentiellement explosifs et méritent un travail important d'explication et d'étude. En Île-de-France, notamment, il conviendra de distinguer ce qui relève réellement de la dépense territoriale et ce qui reflète une dépense de l'État.

**Luc BRIERE** indique que ces 517 milliards d'euros représentent les dépenses de l'État hors dépenses militaires et établissements publics nationaux. Il reconnaît par ailleurs qu'un effort important de pédagogie devra être réalisé.

**Patrice DURAN** souligne toutefois qu'un progrès notable a été accompli. Jusqu'à très récemment, en effet, il s'avérait impossible d'identifier le montant des dépenses de l'État dans les départements et régions.

**Nicolas PROKOVAS** s'enquiert des conséquences concrètes de la difficulté d'affectation de six dépenses sur dix. Il s'interroge en outre sur la construction des classes dans les cartographies et se demande s'il n'existe pas un biais, notamment dans la dernière carte figurant les dépenses de l'État pour la mission travail et emploi qui distingue les régions selon que ces dépenses représentent moins de 9 euros, moins de 15 euros, moins de 766 euros ou plus de 766 euros par habitant.

**Luc BRIERE** explique que 60 % des lignes présentent une difficulté d'affectation de la dépense de l'État au niveau du département. Le niveau régional soulève moins de difficultés et repose sur un nombre moins grand d'hypothèses. Cette vision devrait être affinée au cours du deuxième semestre grâce à des échanges approfondis entre l'Insee et la DGFIP. S'agissant des classes, l'Île-de-France tire forcément les chiffres vers le haut.

**Jean-Luc BIACABE** demande si la charge de la dette publique repose sur l'Île-de-France.

**Luc BRIERE** répond que la dette publique constitue un titre budgétaire particulier et n'est pas ventilée.

**Jean-Luc TAVERNIER** s'interroge sur la capacité de tirer des conclusions fiables sur ces résultats d'autant qu'avec Chorus, certaines dépenses ne peuvent plus être localisées à une maille infra-régionale. La donnée de base ne permet donc plus d'affiner les dépenses à un niveau départemental. Même au niveau national, l'analyse de toutes les dépenses de l'État exige un traitement *ad hoc* très long et très lourd. Pour la mission justice, par exemple, avec la construction du nouveau Palais de justice aux Batignolles, la dépense par habitant en Île-de-France se révélera forcément plus élevée sans que cela constitue un signe d'inégalité. Le directeur général de l'Insee s'interroge sur la possibilité de faire un jour parler ces chiffres.

**Jean-Luc BIACABE** précise que la dépense nette estimée par le projet de loi de finances pour l'année 2017 s'établit à 381,7 milliards d'euros.

**Luc BRIERE** propose de clarifier ce point.

*Post-réunion : Les données indiquées dans la présentation correspondent aux montants payés au titre du budget général, des comptes spéciaux (dotés et non dotés) et concours financiers hors ministère de la défense et étranger. S'ajoutent donc aux 395 570 millions votés par le parlement pour le budget général de l'État le montant des comptes d'affectation spéciale et celui des comptes de concours financiers (montants desquels les données du ministère de la défense sont soustraient car non communicables).*

**Fabrice LENGART** demande s'il est possible, sur les 91 000 lignes, d'identifier celles où la répartition géographique à un niveau fin est disponible.

**Luc BRIERE** indique que la DGFIP n'a pas, avec son système d'information, la possibilité de transmettre cette information.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que l'outil Chorus n'a pas été conçu pour la remontée d'informations.

**Patrice DURAN** observe que, malgré les progrès réalisés, ce travail de clarification ne permet guère d'éclairer le débat.

**Luc BRIERE** signale que chaque ministère dispose d'un accès à Chorus et peut analyser ses dépenses territoriales. Le ministère de l'Éducation nationale, par exemple, calcule des ratios de dépenses par élève localisés.

**Patrice DURAN** estime qu'il conviendrait, sur ce sujet, de faire appel à Michel Bouvier, le président de la Fondation internationale de dépenses publiques (FONDAFIP), très au fait de ces questions.

## **.V ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC**

**Jean-Luc TAVERNIER** propose de présenter brièvement l'actualité du service statistique public et de transmettre un document plus complet aux membres du bureau.

### **Actualité internationale**

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que la Commission statistique de l'ONU s'est tenue à New York au mois de mars sur le sujet des indicateurs associés aux objectifs de développement durable (ODD). La Commission statistique a adopté un projet de résolution comprenant une liste de 244 indicateurs de suivi des ODD, établie avec leurs métadonnées. Cette liste a vocation à être révisée en 2020 et en 2025 pour tenir compte des progrès méthodologiques et d'éventuels indicateurs additionnels qui pourraient être ajoutés pour mieux couvrir les cibles. La Commission statistique recommande que les données mondiales soient calculées à partir des données transmises par les États, de préférence des données officielles. Ces données peuvent être ajustées le cas échéant par les agences internationales, mais de manière transparente et toujours avec l'accord du pays. Ce projet, adopté par le Conseil économique et social de l'ONU le 7 juin, sera transmis pour adoption officielle à l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en septembre. En France, répondant à une demande de la déléguée au développement durable, l'Insee a publié en urgence fin mars un premier tableau de bord de 109 indicateurs statistiques déjà disponibles au niveau national dans une version exacte ou approchée, avec leurs métadonnées. Ces indicateurs, construits avec l'implication des SSM et de la Banque de France, figurent sur le site insee.fr.

### **Actualité européenne**

Le directeur général de l'Insee n'a pas pu assister au comité statistique européen qui s'est tenu en mai. Eurostat et les instituts statistiques nationaux poursuivent leurs réflexions sur l'avenir du système statistique européen après 2020. Dans ces discussions, l'Insee insiste fortement sur la nécessité d'améliorer la comparabilité des données européennes et a diffusé, en anglais, un travail sur les comparaisons de salaires entre la France et l'Allemagne qui avait fait l'objet d'un *Insee Focus* en mars 2017. **Jean-Luc TAVERNIER** invite le Cnis à relayer ce besoin de comparabilité auprès de l'ESAC, car les autres instituts européens n'accordent pas la même importance à ce sujet. Le directeur général de l'Insee annonce par ailleurs qu'il va devenir membre du *Partnership group*, le bureau des instituts statistiques européens. De nombreux petits pays de l'Est participent à ce bureau et il manquait un grand pays de l'ouest de l'Europe.

Une réunion du comité statistique de l'OCDE se tiendra à Genève la semaine suivante et traitera d'un sujet qui anime beaucoup les instituts statistiques et les organisations internationales concernant le traitement des actifs mobiles, comme la valorisation de la propriété intellectuelle. Ce dossier fait suite à la croissance du PIB irlandais de 26,4 % en 2015. La prise en compte de la propriété intellectuelle d'un petit nombre de multinationales localisées en Irlande a en effet doublé la production industrielle du pays d'une année sur l'autre sans que le nombre d'usines et d'emplois ait augmenté. Les Irlandais, qui avaient déjà l'habitude d'utiliser à la fois le PIB et le PNB, ont proposé d'ajouter un troisième indicateur retraité des effets de la mondialisation. Or l'Insee estime qu'il n'est pas opportun, pour le système statistique dans son ensemble, de multiplier les indicateurs appréciant la richesse nationale et doute que la localisation en Irlande de la propriété intellectuelle de multinationales dont les quartiers généraux, la recherche et développement et les actionnaires se trouvent sans doute majoritairement en Amérique du Nord relève d'un bon retraitement.

Une *task-force* a été mobilisée sur le sujet. Les acteurs n'ont pas encore avancé sur le fond, mais ont convenu de la mise en place d'un « *early warning system* » consistant en un partage d'informations entre les pays pour identifier les cas de variation subite de localisation de la propriété intellectuelle d'un pays à l'autre. En France, par exemple, la localisation de la valeur ajoutée d'Airbus entre la France et l'Allemagne soulève des problèmes complexes en balance des paiements comme en comptabilité nationale. L'Insee reçoit les liasses fiscales et ne peut détecter des évolutions qu'*a posteriori*. Le directeur général devra présenter le point de vue des utilisateurs au cours d'une table ronde organisée sur ce sujet. Or il ne connaît pas d'utilisateur satisfait de ce doublement du PIB irlandais sans changement en termes d'emploi ou de

production industrielle et sans que l'on connaisse les entreprises liées à ce doublement, puisque l'information est couverte par le secret statistique. Il pourrait également indiquer à cette occasion que la multiplication des indicateurs, loin d'être opportune, pourrait se révéler mortifère pour la statistique publique. Néanmoins, la question reste délicate à traiter. La localisation de la valeur ajoutée dans les unités légales résidentes ne laisserait aucune latitude aux comptes nationaux et conduirait à valider le résultat irlandais. Si on décidait à l'inverse d'instaurer plus de discernement économique, il faut laisser le choix et une part de subjectivité aux comptes nationaux et aux statisticiens. La réunion de Genève permettra d'approfondir la réflexion sur le sujet.

Enfin, l'Insee a participé le 15 mars dernier à un « Hackathon » big-data et conçu un prototype mêlant les différentes données statistiques pour réduire les problèmes d'adéquation entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail à un niveau régional. Sur les 22 équipes participantes, celle de l'Insee a obtenu la médaille d'argent derrière la Croatie.

### **Cadre institutionnel français**

**Jean-Luc TAVERNIER** annonce que tous les décrets d'attribution ont été publiés le 24 mai. Les tutelles des SSM ont connu peu d'évolutions. Comme en 2007, l'Insee est aujourd'hui placé sous l'autorité du seul ministre de l'Économie. Le périmètre des ministères changeant, les périmètres des SSM varient, en particulier celui de la pêche et de l'aquaculture. L'Autorité de la statistique publique avait demandé que ce petit service statistique ministériel disparaisse. Ses missions avaient donc été attribuées au SOeS, d'autant que le ministre des Transports était alors ministre de la Pêche, bien que ces statistiques ressemblent fortement aux statistiques sur l'agriculture. Or les décrets d'attribution des ministres ont placé la pêche dans le ministère de l'Agriculture et la question se pose du transfert des missions correspondantes.

Par ailleurs, quelques modifications sont intervenues dans l'organisation des SSM avant le changement de gouvernement. Par décret du 10 mai 2017, le SOeS a changé de nom pour devenir le SDES, le Service de la Donnée et des Études Statistiques. Au-delà de cette nouvelle dénomination, le service dispose désormais des attributions d'administrateur des données publiques. Au ministère de la Justice, la réforme de l'organisation et des missions du secrétariat général, en date du 25 avril 2017, est venue reconnaître et renforcer la mission statistique du SDSE qui est désormais seul habilité à produire de la statistique publique, en distinguant bien ce qui relève de la statistique publique ou du contrôle de gestion. Cette réforme élargit les prérogatives du service statistique ministériel et simplifie l'organisation sur la production et la diffusion des statistiques publiques sur le champ pénitentiaire. À la fonction publique, la DGAFP est devenue à la fin de la dernière mandature la DRH de l'État et a modifié son organigramme. Le service statistique ministériel est constitué désormais d'un département avec deux bureaux, un bureau des études statistiques et un bureau des applications et des systèmes d'information sur la fonction publique, et assure la coordination de l'activité du centre interministériel de service informatique relatif aux ressources humaines. Le SSM disposera ainsi d'un accès facilité à toutes les données de paie sur la fonction publique d'État. Ces différents changements ont reçu un avis favorable de l'Autorité de la statistique publique.

### **Chantiers en cours et nouvelles productions**

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle qu'une polémique sur les listes électorales est apparue avant les élections présidentielles. Plusieurs personnes disposaient de deux cartes d'électeurs et certains élus ont rejeté la faute sur l'Insee. Ce sujet est bien connu. Il avait été examiné dans le cadre d'une enquête parlementaire présidée par Elisabeth Pochon et Jean-Luc Warsmann en vue de la création d'un fichier électoral national. Pour l'instant, toutes les communes sont responsables de leurs listes électorales et l'Insee assure le lien entre elles. Lorsqu'une personne s'inscrit dans une nouvelle commune, cette dernière doit en informer l'Insee qui recherche la commune d'origine et demande à celle-ci de radier l'électeur. Il en est de même pour les décès. Or il arrive que les communes de départ ne radient pas l'électeur. De fait, près de 250 000 personnes sont inscrites deux fois. Le total des listes électorales communales est supérieur de 500 000 personnes au fichier national qui recouvre 40 millions de personnes. Elisabeth Pochon a écrit une tribune dans *La Gazette des communes* pour rappeler que ce sujet avait déjà été identifié et donné lieu à une proposition de loi que l'Insee s'emploie à mettre en œuvre pour la mise en place d'un répertoire unique sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Intérieur. Ces travaux devraient être finalisés en 2019.

Suite aux mouvements sociaux en Guyane, l'Insee a estimé que l'indice des prix mensuel d'avril ne présentait pas, dans ce département, la qualité suffisante pour être publié. L'indice de mai devrait quant à lui être publié le 30 juin. Par ailleurs, la ministre du Travail a indiqué qu'elle ne commenterait pas les DEFM

chaque mois. Une nouvelle réflexion devrait être engagée sur la façon dont la Dares et Pôle emploi communiquent.

En matière de projets statistiques, de nouveaux indicateurs d'activité dans le commerce et les services sont parus en mars 2017. Les indices mensuels de chiffre d'affaires sont publiés par grand secteur d'activité (industrie/construction, ensemble du commerce et ensemble des services) et l'Insee a produit un nouvel indice mensuel de volume des ventes dans le commerce et un nouvel indice mensuel de production dans les services, se conformant ainsi au règlement européen *Short term statistics*. Un nouvel indicateur conjoncturel de synthèse sur l'emploi a également été publié.

Comme tous les ans, l'enquête annuelle de recensement s'est terminée dans les délais. La réponse par internet, disponible dans toutes les communes depuis trois ans, rencontre un succès grandissant avec 46 % des ménages représentant 54 % des individus répondant désormais par internet, soit 7 points de plus que lors du recensement 2016.

L'Insee a longuement réfléchi au programme d'évolution de l'enquête Emploi pour se conformer d'ici 2021 au futur règlement européen sur les enquêtes sociales et permettre d'interroger les ménages par internet en ayant effectué un test préalable pour éviter les ruptures de série. Des expérimentations de grande envergure ont eu lieu cette année. Des tests de collecte sont en cours. L'Insee doit vérifier que le questionnaire d'enquête passe sur internet et que les dispositifs d'assistance fonctionnent, avant de lancer l'exploitation statistique. Un pilote sera réalisé en 2020 sur une année complète pour essayer de maîtriser le changement de méthode et d'éventuelles ruptures de série sur les indicateurs de l'enquête Emploi, dont le taux de chômage.

A Mayotte, l'amélioration du registre d'état civil a entraîné une augmentation des déclarations de décès de 50 % en deux ans. L'Insee envisage donc de publier un premier bilan démographique en 2017 basé sur ce registre, sans recourir aux estimations qu'il effectuait jusqu'à présent. L'Institut essaie aussi d'améliorer la qualité du répertoire d'entreprises et d'établissements en assurant sa cohérence avec les fichiers historiques de la chambre de commerce et des métiers de Mayotte. Il se heurte toujours néanmoins à un problème d'enregistrement des cessations d'activité. Une enquête est en cours auprès des entreprises du secteur formel et informel. Des progrès sont également attendus du côté de la statistique agricole avec les premières données produites en 2015 et l'identification d'un répertoire des exploitations agricoles. Le niveau reste encore très en deçà des quatre départements d'outre-mer historiques, mais la situation progresse.

Enfin, l'Insee participe à l'exposition « *Terra Data, nos vies à l'ère du numérique* » à la Cité des sciences et de l'industrie et propose un dispositif multimédia qui explique la différence entre les notions de corrélation et de causalité. 300 personnes ont participé à l'inauguration le 3 avril.

## **Publications marquantes**

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que les périodes de réserve ont interrompu la diffusion des études, mais de nombreux SSM avaient anticipé cette phase.

Le SSM du ministère de la Jeunesse et des Sports a lancé une nouvelle collection *INJEP Analyses & synthèses*, renouvelant la maquette et la ligne éditoriale. Ses deux premiers numéros portaient sur « *Le sport : d'abord l'affaire des jeunes* » et « *Les jeunes ruraux et l'action publique intercommunale* ».

Sur les sujets sociaux, l'Insee a publié des projections de population active nouvelle à l'horizon 2070 faisant apparaître un ralentissement attendu de la population active lié au vieillissement de la population. Le 13 juin a été publié le premier *Info Rapides* sur les estimations trimestrielles d'emploi salarié, une publication commune de l'Insee, la Dares et l'Acoss. Voilà quelques années, trois chiffres trimestriels paraissaient à partir de la même source, les bordereaux récapitulatifs de cotisations : ceux de la filière des statisticiens de l'Unedic, ceux des Urssaf et de l'Acoss et ceux de l'Insee. Un groupe de travail lancé pour remédier à cette situation avait permis de supprimer la publication de l'Unedic, avec un objectif de convergence lors de la mise en œuvre de la DSN qui modifiera les processus de production. Cette publication couvre un champ plus large que le secteur principalement marchand, et s'élargit à tous les salariés, y compris les salariés du secteur public, les non-salariés et même, grâce aux chiffres de l'Acoss *via* les Cesu, les particuliers employeurs. L'Acoss est responsable des données sur les salariés du secteur marchand et l'Insee de tout le reste. Un accord a même été trouvé sur l'intérim.

La Dares a étudié la population active selon le prisme du temps partiel et son essor au fil des générations, constatant que, depuis les années 2000, la part de l'emploi à temps partiel s'est stabilisée pour les femmes, mais continue d'augmenter pour les hommes. Le SSM a également publié un grand panorama des contrats aidés et une étude sur l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, qui montre que 43 % des personnes reconnues handicapées sont actives en France, dont 35 % en emploi et 8 % au chômage. Ces données sont approfondies selon la nature du handicap, l'ancienneté dans le chômage, la catégorie sociale, etc.

La Drees a diffusé les premiers résultats de l'enquête Vie quotidienne et santé qui a interrogé, en 2014, les seniors résidant à domicile, avec des mesures de la perte d'autonomie et des incapacités. Parmi les personnes de 60 ans ou plus, 26 % déclarent au moins une limite fonctionnelle, physique, sensorielle ou cognitive, 12 % éprouvent des difficultés pour se laver, et 28 % déclarent recevoir une aide humaine. Une étude est également parue sur les couvertures d'assurance complémentaire. Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a publié une étude intitulée « *Racisme, xénophobie et discrimination en France : que nous enseignent les procédures enregistrées par les forces de sécurité ?* » Cette étude fait apparaître que les motifs de racisme les plus fréquemment rapportés concernent la religion et les origines nationales ou ethniques. Elle relève également de fortes disparités sur le territoire, avec un nombre d'infractions plus élevé dans l'est de la France et dans la plupart des grandes agglomérations.

Concernant les sujets économiques, la nouvelle campagne des comptes de la Nation a été publiée. La croissance 2014, estimée à 0,2 % de façon provisoire et à 0,6 % de façon semi-définitive, a été révisée à 0,9 % en incorporant les résultats des entreprises, soit une révision de plus de 0,5 % entre la croissance provisoire et définitive. Cette modification donne à la reprise à partir de 2014 un profil assez plat, avec 1,1 % en 2015 et 1,2 % en 2016, peu conforme avec les résultats des enquêtes de conjoncture qui montraient une plus forte accélération. L'Insee a publié fin mars le compte des administrations publiques en 2016, qui représente 3,4 points de PIB. Il a également continué d'éclairer le débat public sur les questions de comparaisons internationales avec la publication d'une étude sur l'évolution récente des salaires en France et en Allemagne. Par ailleurs, à la demande du directeur général, l'Insee a diffusé, avant la nouvelle période de réserve précédant les législatives, une étude sur l'évolution des prix depuis le passage à l'euro. Cette étude montre que la perception que les prix ont fortement augmenté depuis le passage à l'euro vient du fait que l'on se réfère, pour comparer, au dernier prix en franc qui date de 15 ans maintenant. Or les prix ont bien moins augmenté depuis 2002 qu'ils ne l'avaient fait dans les années 1990.

Le 16 mars dernier, l'Insee a publié une note de conjoncture sous le titre « *Le pouvoir d'achat ralentit, le climat conjoncturel reste favorable* », avec un article présentant le nouvel indicateur conjoncturel sur le climat synthétique de l'emploi dans les enquêtes de conjoncture et un article plus avant-gardiste analysant la situation économique et la situation de l'emploi à partir des articles du *Monde*. La valeur ajoutée de cette analyse n'apparaît toutefois pas très probante.

Sur les territoires, *La géographie de l'école* publiée par la Depp montre les disparités territoriales dans le système de l'éducation nationale. Elle comporte 39 fiches thématiques, notamment un atlas des risques sociaux d'échec scolaire. Dans le domaine de la culture, le SSM a publié un *Atlas régional de la culture* avec les points communs et les différences entre régions, y compris sur les départements d'outre-mer. Le SDES (ex-SOeS), enfin, a diffusé un article original sur « *La distance à la mer, principal facteur de caractérisation sociodémographique du territoire littoral* », qui décrit toutes les particularités de la bande côtière, c'est-à-dire les terres situées à moins de 500 mètres des côtes, qui présentent des caractéristiques sociodémographiques proches des valeurs moyennes des pôles urbains métropolitains,

L'Insee publiera la prochaine note de conjoncture le 20 juin.

**Jean-Luc BIACABE** demande si l'Acoss ne publiera plus ses propres données. Il rappelle en effet que l'Acoss proposait, par cette publication, la seule information conjoncturelle sur la situation économique par région.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que cette publication a vocation à perdurer.

**Fabrice LENGART** confirme que l'Acoss continuera de publier ces données. La différence vient du fait qu'elle ne publiera plus, sur son propre champ, un indicateur d'emploi, mais un indicateur d'effectif. L'Insee, la Dares et l'Acoss publient un indicateur corrigé de la multi-activité décomptant des personnes tandis que l'Acoss publiera des postes en termes conjoncturels. L'évolution trimestrielle restera donc identique. L'Acoss continuera aussi de publier les effectifs régionalisés et les masses salariales régionalisées. Concernant le

PIB irlandais, **Fabrice LENGART** souligne que les débats macroéconomiques noués au sein de France stratégie font apparaître des externalités extrêmement négatives, cette affaire semant le doute sur la fiabilité des chiffres de comptabilité nationale. Il s'enquiert par ailleurs du recensement de la population à Mayotte.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle qu'un amendement parlementaire à la loi sur l'égalité des Outre-mer a prévu un alignement de Mayotte sur le droit commun, avec un recensement annuel par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants au lieu du recensement quinquennal. Cette loi ne prévoyait pas de décret d'application. Or l'Insee lançait alors les travaux préparatoires pour le recensement quinquennal prévu en septembre sur le terrain à Mayotte. *In fine*, un décret est paru et a validé la légitimité du recensement quinquennal en cours. C'est donc en 2018-2019 que l'Insee procédera au recensement en continu. Le directeur général signale par ailleurs qu'avant le changement de gouvernement, tous les textes d'application nécessaires à l'Insee pour l'accès aux données privées sont parus, notamment l'arrêté du ministre sur les données de caisse qui permet à l'Institut d'engager des négociations en vue de signer des conventions bilatérales avec les grandes enseignes dans un cadre juridique totalement sécurisé.

**Marc-Alain BAHUCHET** demande des précisions sur l'analyse textuelle menée par l'Insee sur les articles du *Monde* pour le climat de l'emploi et s'interroge sur le choix de ce quotidien.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que *Le Monde* possède un archivage historique suffisamment profond pour permettre des exploitations sur série longue. Ces choix sont explicités dans l'article de la note de conjoncture.

**Nicolas PROKOVAS** demande si l'Insee a évalué la qualité de l'interrogation par internet. Il s'interroge aussi sur les conséquences de l'éventuelle rupture de série qui pourrait faire suite à la modification du questionnaire de l'enquête Emploi. Enfin, il note que la ministre du Travail a annoncé la mise en place d'un groupe d'experts chargé de formuler des propositions avant la rentrée sur le commentaire des données de l'emploi. Il s'enquiert de la composition de ce groupe et de l'implication éventuelle du Cnis.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que plus de 50 % des personnes répondent au recensement par internet sans aucune perte de qualité. Pour les entreprises, les enquêtes par internet menées de longue date se déroulent bien. Pour les ménages, des expérimentations sont en cours et la prudence reste de mise. L'Insee examine également les expériences menées à l'étranger, notamment aux Pays-Bas, sur l'enquête Emploi. Lorsque l'ordre des questions avait été modifié en France en 2013, une petite rupture s'était produite sur le taux de chômage, malgré un test préalable sur quelques milliers de personnes. Pour cette nouvelle évolution, il est donc prévu de mobiliser suffisamment d'enquêteurs pour réaliser une double interrogation sur une année. Le directeur général de l'Insee propose d'effectuer une présentation plus précise sur les enquêtes multimodes lors d'une séance ultérieure, mais souligne que cet exercice sera très consommateur de moyens. Quant au groupe d'experts, **Jean-Luc TAVERNIER** indique qu'il n'a pas encore été sollicité, mais signale qu'il doit rencontrer la ministre du Travail dans deux jours. Il pourrait lui faire observer que, du côté des utilisateurs, le Cnis paraît bien placé parmi les acteurs à consulter.

**Corinne PROST** explique que la ministre souhaite mettre en place un point trimestriel dans lequel elle s'appuiera sur un tableau de bord conjoncturel comprenant différents indicateurs économiques sur le marché du travail. C'est sur ce tableau de bord qu'elle désire consulter différents experts de la conjoncture.

**Jean-Luc TAVERNIER** remarque qu'après la labellisation des DEFM par l'Autorité de la statistique publique et la recommandation de mettre les chiffres en perspective dans la publication, l'accent a été mis sur les chiffres en glissements trimestriels, ce qui ne réduit pas beaucoup la volatilité. Il paraîtrait plus opportun d'opter pour une moyenne mobile glissante.

## **.VI ACTUALITÉS DU CNIS (SUITE)**

### **.1 Colloque sur la mesure du numérique**

**Françoise MAUREL** rappelle que le colloque sur le numérique et ses enjeux pour la statistique publique a été décidé voilà plus d'un an à l'initiative de la Présidente Yannick Moreau. Compte tenu des événements de la fin de l'année, ce colloque serait plutôt organisé début 2018. Une première esquisse du programme a été diffusée auprès des membres du bureau et du comité de direction de l'Insee. Elle n'a pas été communiquée largement et vise à recueillir les avis, remarques et suggestions des membres du bureau, des représentants du SSP. Le secrétariat du Cnis souhaiterait qu'un programme prévisionnel soit fixé à l'été pour préparer l'organisation de cet événement.

Tous les jours, de nouveaux colloques, séminaires et ateliers s'organisent sur l'économie numérique. Il importe donc de cerner précisément le sujet et le centrer sur les aspects spécifiques à la statistique publique. Plus qu'un colloque de prospective sur les transformations économiques, il doit permettre de tirer des conséquences opérationnelles du point de vue de la statistique publique en abordant les enjeux et défis pour la mesure statistique de la révolution numérique. Il ne doit pas se concentrer sur l'existant, mais ne doit pas non plus nier les travaux déjà réalisés sur le sujet. Des travaux ont été publiés l'an dernier dans *l'Économie française* et présentés au colloque de l'Association de comptabilité nationale sur la mesure d'internet et la façon dont elle doit être intégrée notamment dans le PIB. Un autre dossier paraîtra d'ici quelques jours dans *l'Économie française*. En outre, certains SSM travaillent sur le sujet, notamment la Dares.

Le débat sera ouvert aux producteurs statistiques pour expliquer les travaux en cours et les questions qui restent pendantes, ainsi qu'aux utilisateurs qui pourront s'adresser directement à la statistique publique si le contenu actuel des travaux statistiques ne leur paraît pas suffisant. Ce colloque s'adresse principalement aux experts, comme les commissions et rencontres du Cnis. Outre les actes du colloque, l'événement pourrait être valorisé par le biais d'une synthèse sur le modèle du document synthétique remis ce jour sur table concernant le colloque de 2016. Si certaines questions appellent un approfondissement particulier, ce colloque pourrait également trouver une suite dans un groupe de travail du Cnis.

Le colloque comporterait deux grandes parties. Le matin serait consacré aux questions macroéconomiques, notamment le PIB, les questions de partage volume/prix, la façon de traiter les produits gratuits, les plateformes de l'économie collaborative, etc. Cette partie ferait intervenir à la fois des producteurs et des utilisateurs. L'après-midi, une table ronde permettrait de traiter le sujet du numérique et du marché du travail. Un grand témoin pourrait prendre un peu de hauteur sur le sujet et lancer des débats de haut niveau. Il paraîtrait également pertinent qu'un chercheur introduise chaque partie et embrasse l'ensemble des sujets abordés par la suite d'une façon un peu plus opérationnelle.

**Françoise MAUREL** invite les membres du bureau à faire part de leurs remarques au secrétariat en séance ou par écrit.

**Jean-Luc BIACABE** souligne que ce sujet majeur soulève des problématiques très importantes. Il s'étonne cependant que l'entreprise n'ait pas été placée au centre de la réflexion. Il estime en outre que le titre comporte une ambiguïté et se demande s'il s'agit de mesurer l'économie numérique ou d'évaluer les implications du numérique sur la mesure statistique. Dans ce deuxième cas, le numérique remet en cause les catégories dans lesquelles s'inscrit la statistique, car il ne constitue pas seulement une nouvelle activité qui apparaît à côté des autres.

**Nicolas PROKOVAS** observe qu'il conviendrait que la composition des intervenants pressentis soit plus équilibrée. Il s'étonne également que les travaux de la statistique, notamment l'enquête TIC, soient peu évoqués et considère que le sujet reste un peu trop économique. Il existe un pan de réflexion qui, même s'il n'apparaît pas de façon centrale, ne doit pas être laissé de côté.

**Jean-Luc TAVERNIER** constate que les sujets à évoquer se révèlent nombreux et estime qu'il faudra sérier les questions. Il rappelle à cet égard qu'il faut distinguer le numérique et l'innovation, et éviter d'aborder le numérique comme outil d'amélioration de la collecte et l'utilisation du big-data pour ne pas trop se disperser.

**Fabrice LENGART** confirme que deux questions mériteraient d'être abordées autour du numérique et de la statistique. Il s'agirait d'une part de voir jusqu'à quel point l'avènement du numérique percute la mesure des grands agrégats et d'autre part dans quelle mesure la statistique est capable d'apporter des éléments de réponse aux économistes qui s'interrogent sur la façon d'évaluer les impacts du numérique sur l'économie ou les comportements.

**Jean-Luc BIACABE** souligne que l'économie des data constitue un vrai défi pour les statisticiens.

**Jean-Luc TAVERNIER** invite le Cnis à coordonner ses travaux avec la Banque de France qui travaille beaucoup sur le sujet. Il estime également pertinent de consacrer l'après-midi à l'emploi, d'autant que le rapport Gazier a soulevé de fortes attentes sur le sujet. Il conviendra en revanche d'opérer un tri dans les sujets à aborder durant la matinée.

**Nicolas PROKOVAS** demande des précisions sur le public auquel s'adresse cette journée.



**Françoise MAUREL** répond qu'elle s'adresse plutôt à des experts, compte tenu de la technicité des sujets traités. La Présidente Yannick Moreau avait proposé d'associer le Cnis à un média pour médiatiser le colloque. Elle estime cependant que la démarche se révèle très délicate au regard du sujet.

**Jean-Luc BIACABE** invite cependant le Cnis à faire appel à un journaliste pour animer le colloque.

**Françoise MAUREL** remarque que les journalistes invités au précédent colloque sur les comparaisons internationales sont assez peu venus.

## **.2 Rencontre sur la mesure des discriminations dans le domaine de l'emploi (22 juin)**

**Isabelle ANXIONNAZ** rappelle que cette rencontre « *Comment mesurer les discriminations dans le domaine de l'emploi ?* » se tiendra le 22 juin. Le programme figure sur le site du Cnis. 140 personnes y sont inscrites. Elle se tiendra au centre de conférences Pierre Mendès France. Après une rapide introduction de Jean-Christophe Sciberras, la journée démarrera par l'intervention de Michel Miné, un juriste du travail qui présentera la discrimination dans sa définition légale. La première séquence sera consacrée à une approche quantitative de la discrimination. Sébastien Roux présentera les différentes méthodes utilisées pour appréhender la discrimination. Viendront ensuite des présentations concrètes sur une enquête par la Dares et sur deux méthodes de testing, par la Banque de France et l'Association Inter-service migrants.

Une table ronde permettra ensuite de recueillir le point de vue des utilisateurs. Présidée par Sophie Pochic, chercheuse au centre Maurice Halbwachs, cette table ronde réunira quatre invités représentatifs de l'ensemble des utilisateurs : Nathalie Bajos, Défenseur des droits, Jean-Michel Denis, professeur à l'Université de Marne-la-Vallée, dont la présence répond à la demande de l'Observatoire des discriminations, Marc Rivault, représentant l'Association française des managers pour la diversité (AFMD) et Inès Dauvergne, représentante d'Entreprendre pour la Cité. Les intervenants seront amenés à réagir sur trois thématiques : le type d'outils qu'ils ont mis au point, les critères encore peu mesurés et difficiles à mesurer, et la façon dont ils utilisent et mobilisent les outils de la statistique publique. L'ouverture à l'international sera assurée par Stéphane Carcillo, pour l'OCDE, qui introduira les débats avec la salle.

**Raphaëlle BERTHOLON** demande si les personnes qui ne peuvent pas assister pourront retrouver l'ensemble des débats.

**Isabelle ANXIONNAZ** indique que cette rencontre donnera lieu à un compte rendu complet et pourrait faire l'objet d'une valorisation sous le même format que le colloque organisé en 2016, reprenant les principales interventions d'une manière synthétique.

**Nicolas PROKOVAS** demande si ce sujet ne devait pas faire également l'objet d'un rapport de Marceline Bodier.

**Isabelle ANXIONNAZ** précise que ce rapport constitue un document préparatoire à cette réunion et n'a pas été publié. Cet état des lieux réalisé à un instant t a été légèrement actualisé et devrait être finalisé avant la rencontre.

**Nicolas PROKOVAS** s'étonne de l'absence des organisations syndicales dans le programme.

**Isabelle ANXIONNAZ** répond qu'elles sont largement invitées et pourront nourrir les débats. Elle rappelle en outre que Jean-Michel Denis est membre de l'Observatoire des discriminations.

**Françoise MAUREL** ajoute que les intervenants de la table ronde défendent le point de vue du terrain et considère que le débat ne fera sans doute pas l'impasse sur les discriminations pour motifs syndicaux.

## **.3 Refonte du site internet du Cnis**

**Isabelle ANXIONNAZ** rappelle que la procédure de refonte du site suit son cours. Le prestataire a été choisi ; il s'agit de la société INOP'S. Le projet sera lancé autour du 20 juin et les développements démarreront au cours de l'été. Une première maquette pourrait être présentée au bureau d'octobre.

## **.VII CONCLUSION**

**Patrice DURAN** souligne l'intérêt du panorama distribué sur table sur la valorisation du colloque sur les comparaisons internationales de 2016. Il montre à quel point la comparaison se trouve au fondement des sciences sociales et rappelle que les dimensions conceptuelles et méthodologiques restent les plus difficiles à aborder. Ce panorama aborde aussi les difficultés rencontrées, car il ne s'agit pas uniquement de rassembler des données, mais aussi de les problématiser. **Patrice DURAN** remercie enfin l'ensemble des membres du bureau et leur donne rendez-vous le 19 octobre pour le prochain bureau.

*La séance est levée à 16 heures 20.*